



Journée Sarah Oberson 2010

Nouvelles technologies : chances et dangers pour les enfants

Jean Zermatten
Paola Riva Gapany (Eds.)
Clara Balestra

Novembre 2010

Journée Sarah Oberson 2010

Nouvelles technologies : chances et dangers pour les enfants

Novembre 2010

TABLE DES MATIERES

Allocutions d'ouverture Bernard COMBY, Président de la Fondation Sarah Oberson	2
Panorama : Nouvelles technologies, usages et normes en questions M. Pierre-André Léchet, Chargé d'enseignement à l'Institut des sciences du langage et de la communication de l'Université de Neuchâtel	5
Système d'alerte enlèvement : quelle aide de la part des nouvelles technologies M. Christian Varone, Commandant de la Police Cantonale Valaisanne	39
Education, Images et Nouvelles technologies M. Gianni Haver, Professeur associé de Sociologie de l'image à l'Institut de sociologie des communications de masse de l'Université de Lausanne	51
Quelles solutions envisagées par le politique Mme Viola Amherd, Conseillère nationale et Présidente de la Commune de Brig	57
Evolution de la prévention et de la lutte contre la cybercriminalité Mme Tiziana Bellucci, Directrice Générale d'Action Innocence	62
Témoignages : Questions-réponses sur ciao.ch Mme Eva Fernandez, Directrice de l'Association romande CIAO, partage des situations vécues par certains des usagers du site, en respectant le strict anonymat des protagonistes	72
Synthèse Fabrice Germanier, Journaliste, Membre du Conseil de la Fondation Sarah Oberson Clara Balestra, Fondation Sarah Oberson	77

ALLOCUTIONS D'OUVERTURE

Bernard COMBY, Président de la Fondation Sarah Oberson

Cette année 2010 est une année spéciale, car elle marque un bien triste anniversaire, celui de la disparition de Sarah, il y a 25 ans. C'était en effet le 28 septembre 1985, entre 18 heures et 19 heures...

Dans le but de témoigner sa sympathie et son amitié à l'égard de la famille de Sarah, spécialement à l'intention des parents de Sarah : Dominique et Claudy et des deux sœurs de Sarah : Stéphanie et Justine, la Fondation Sarah Oberson a invité la population de Saxon, le soir du 28 septembre 2010, à allumer une bougie du souvenir sur le rebord des fenêtres pour rappeler symboliquement la disparition de Sarah... Pour dire aussi que la Fondation Sarah Oberson, en étroite collaboration avec la Police cantonale et la Justice valaisanne, n'a jamais abandonné le combat de faire un jour toute la lumière sur cette terrible tragédie. Par exemple, il est étrange de constater que de 1984 à 1986, en l'espace de deux ans, dans notre pays, 4 enfants ont disparu, Peter, Sylvie, Sarah et Edith, dans des circonstances plus ou moins similaires. En perçant un jour le mystère d'une de ces disparitions, peut-être pourra-t-on aussi expliquer les autres !..

La première priorité de la Fondation consiste à tout entreprendre pour élucider le mystère de la disparition de Sarah !

Chaque année, à cette époque, en étroite collaboration avec l'Institut international des Droits de l'Enfants (IDE), la Fondation organise la Journée Sarah Oberson, en abordant un thème concernant la protection des enfants. Le thème retenu cette année, comme vous le savez, traite des « Nouvelles technologies : chances et dangers pour les enfants »...

Au commencement, la terre était plate ; après elle fut ronde (merci à Galilée).

A présent, la terre a pris la forme d'une gigantesque toile, liant des câbles et des satellites, des téléphones avec et sans fil, des radios et des télévisions, des images numériques et des sites web interactifs. La terre est devenue un immense réseau, qui symbolise la société de l'information d'aujourd'hui et de demain !

Cette société de l'information ou plutôt cette société du savoir, selon la déclaration de principes du Sommet Mondial des Nations Unies consacré à cette problématique, devrait être édifiée « à dimension humaine, inclusive et privilégiant le développement, une société de l'information, dans laquelle chacun ait la possibilité de créer, d'obtenir, d'utiliser et de partager l'information et le savoir et dans laquelle les individus, les communautés et les peuples puissent ainsi mettre en œuvre toutes leurs potentialités en favorisant leur développement durable et en améliorant leur qualité de vie !..»

Indéniablement, INTERNET représente le mieux ce que nous appelons aujourd'hui les nouvelles technologies de l'information et de la communication. INTERNET est sans nul doute la plus prodigieuse révolution culturelle que le monde n'ait jamais connue ! Mais, c'est un peu comme la langue d'Esopé : c'est pour le meilleur et pour le pire aussi !

Le meilleur, c'est l'accès à l'information et à la formation. C'est l'accès à une source incroyable de connaissances, qui ouvrent les portes du savoir à la jeunesse et à la population du monde entier.

INTERNET contribue à faire reculer les frontières de l'ignorance, en offrant la possibilité à tout un chacun de vaincre la distance physique pour accéder au savoir universel.

Un exemple intéressant à citer pour valoriser les nouvelles technologies au service de la protection de l'enfance est certainement celui de la mise en place d'un système d'alerte enlèvement dans plusieurs pays, dont les USA, le Canada et la France.

La Fondation Sarah Oberson, en collaboration avec la Police Cantonale Valaisanne et bien d'autres milieux, s'est engagée avec détermination et efficacité en faveur de l'instauration d'un tel système en Suisse... Enfin, la Suisse s'est dotée d'un tel système, qui est entré en vigueur au début de cette année !..

La crise du lien social constitue sans doute la toile de fond de cette délicate problématique. Dans ce contexte, les réseaux sociaux tels que Facebook sont une sorte de placebo, car ils donnent à l'individu un sentiment d'exister, d'être entouré et reconnu. Ces réseaux ont d'autant plus d'impact auprès des jeunes en recherche d'identité. Notre devoir est d'informer les jeunes sur les risques auxquels ils peuvent être confrontés et aussi sur leur responsabilité face à l'utilisation du net. Il faut inculquer aux jeunes le sens critique. C'est valable dans tous les domaines, y compris dans celui de l'utilisation des nouvelles technologies...

Afin d'optimiser l'utilisation du net, les filtres parentaux et autres ne sont pas des moyens suffisamment efficaces, il est préférable de dialoguer avec l'enfant et de lui expliquer les bienfaits et les méfaits, car ce n'est pas l'utilisation du net qui est forcément dangereuse mais la mésinformation.

La facilité à l'accès et à la transmission des données est une grande richesse mais aussi un réel danger.

Il existe aujourd'hui plusieurs moyens d'aider les jeunes, les parents et les enseignants à se prémunir contre les dérives et les prédateurs qui sévissent sur le web...

Certes, la première responsabilité en la matière incombe aux parents, qui bénéficient aujourd'hui de plusieurs outils performants pour éviter que leurs enfants deviennent des victimes du web.

Après les parents, l'école a indiscutablement aussi un rôle important à jouer dans ce domaine. Mais les enseignants souvent aussi ne maîtrisent pas suffisamment les nouvelles technologies. N'oublions pas que la génération actuelle est née avec INTERNET. En la matière, les enfants en connaissent souvent bien davantage que les parents et les enseignants !

Dans ces conditions, une sensibilisation adéquate des parents et des enseignants revêtirait une grande importance pour éviter les dérives que nous dénonçons.

En ce qui concerne les parents, il faudrait leur offrir les connaissances suffisantes afin qu'ils soient vraiment en mesure de contrôler les activités et les interactions de leurs enfants sur le Web. Quant aux enseignants, il serait judicieux de les sensibiliser à ces questions, comme on le fait par exemple pour la sécurité routière !..

Le séminaire d'aujourd'hui apportera sans doute de nouvelles pistes à la résolution de cet épineux problème, dans l'intérêt de l'enfance et de la jeunesse de notre pays ! A ce titre, d'ores et déjà, je remercie sincèrement tous les orateurs de cette Journée Sarah Oberson, qui ont accepté d'apporter leur précieux concours à cette noble cause.

En conclusion, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, je vous dédie cette pensée de Fénelon : « Le cerveau des enfants est comme une bougie allumée dans un lieu exposé au vent : sa lumière vacille toujours »...

PANORAMA : NOUVELLES TECHNOLOGIES, USAGES ET NORMES EN QUESTION

M. Pierre-André Léchoy, Chargé d'enseignement à l'Institut des sciences du langage
et de la communication de l'Université de Neuchâtel

Pierre-André Léchoy est chargé d'enseignement auprès de l'Université de Neuchâtel, Institut des sciences du langage et de la communication. Il anime depuis 2007 le cours «analyse de la communication audiovisuelle» ainsi que, depuis 2010, le cours «communication professionnelle».

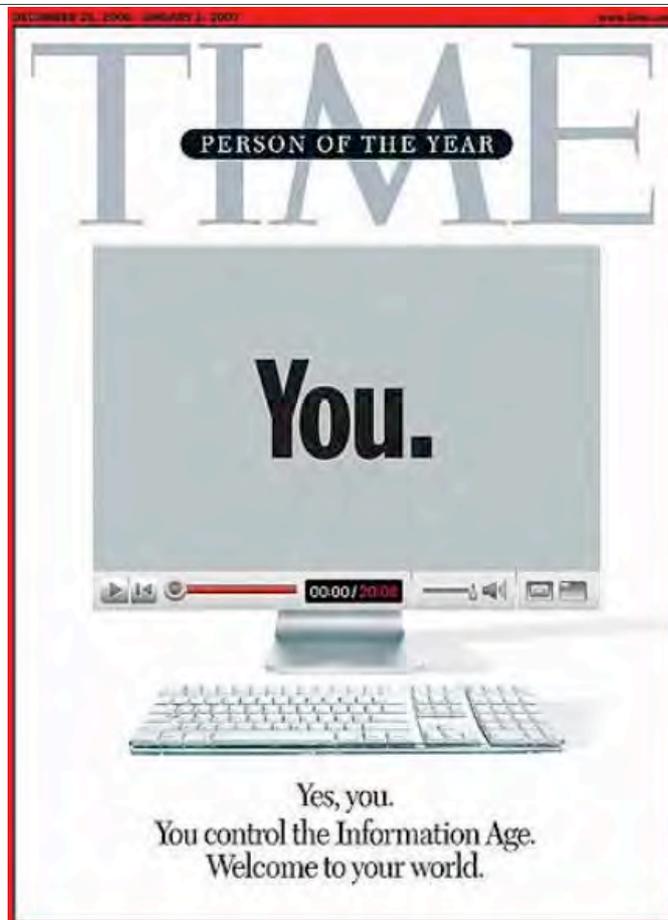
Responsable de la formation dans le cadre de la télévision régionale de l'Arc jurassien Canal Alpha, Pierre-André Léchoy assure la formation initiale et continue des stagiaires JRI (Journaliste Reporter Images). Il collabore comme expert dans le cadre du Centre Romand de Formation des Journalistes.

Titulaire d'un Master of Arts en religion avec spécialisation médias, Pierre-André Léchoy développe depuis 2003 des cours dans le secteur de l'éducation aux médias, de la prise de parole en public et du media training. Avant de se spécialiser dans la formation, il a appris et exercé les métiers de cameraman, monteur, journaliste et réalisateur dans le cadre de la télévision régionale Canal Alpha, née en 1987.

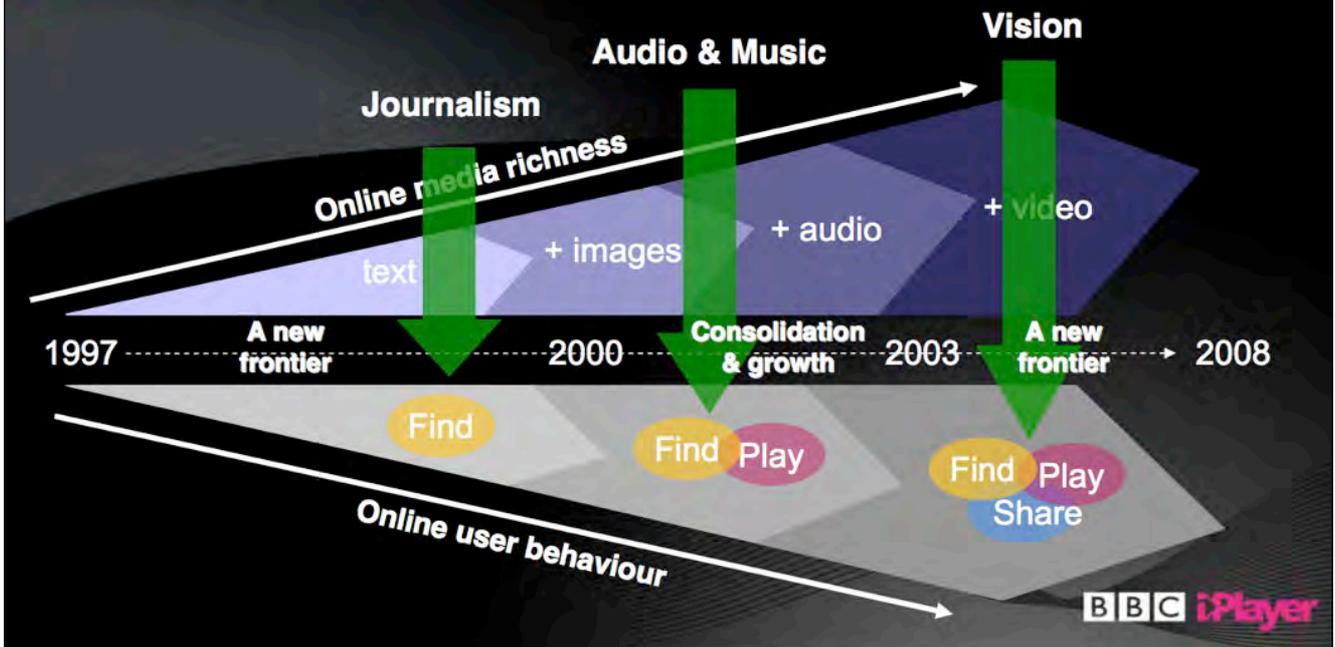
panorama : nouvelles technologies, usages et normes en questions

- environnement médiatique contemporain
- utilité des médias, dangers et opportunités
- l'enfant, ses interlocuteurs et les nouvelles technologies
- cadres et normes aujourd'hui et demain

environnement médiatique
contemporain



The Summary



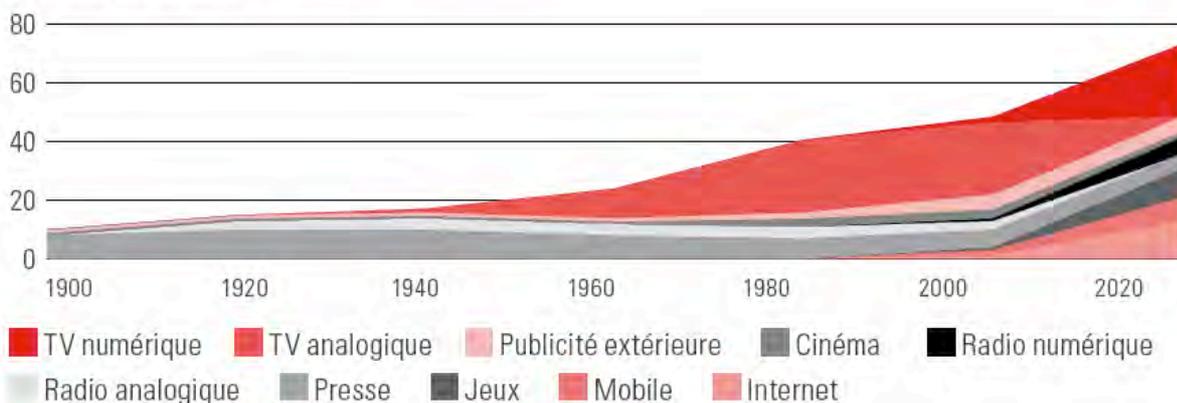
web : <http://www.bakom.admin.ch/dokumentation/medieninformationen/00471/index.html?lang=fr&msg->

Utilisation des médias

MARCHÉS DES MÉDIAS
ET DE LA PUBLICITÉ

Evolution de la consommation médias dans le monde

En heures par semaine



Source: estimations Microsoft

web : <http://www.publisuisse.ch/index.cfm?event=showpublikationen>

pour atteindre 50 millions d'utilisateurs :



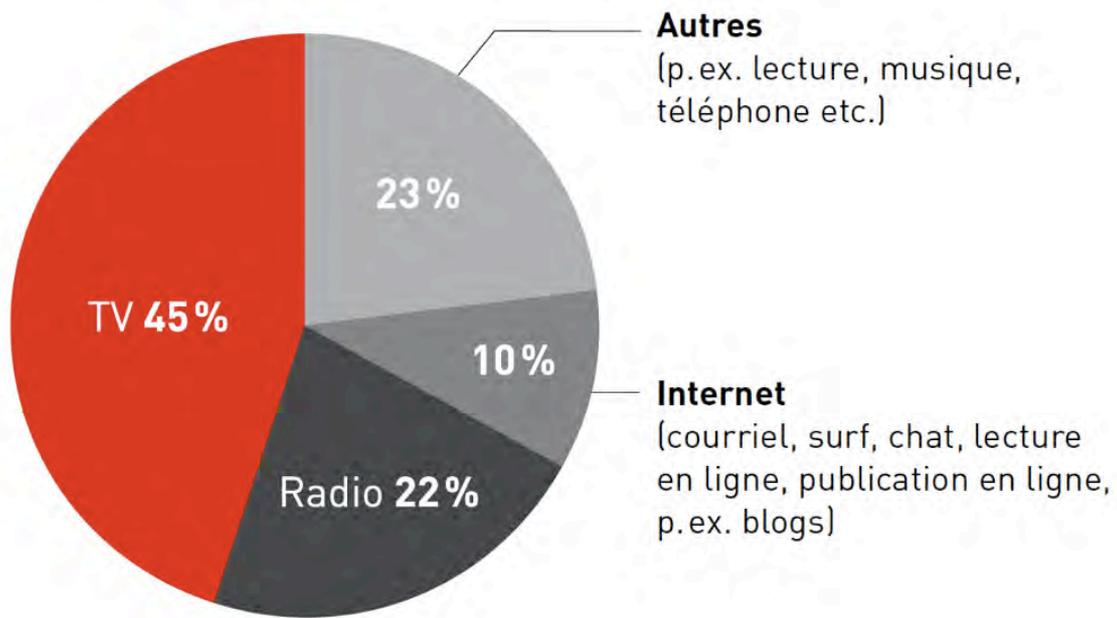
<http://www.videoportal.sf.tv/video?id=760db559-4bf3-45fe-a4f5-794181d182be>

456 minutes. C'est le temps moyen consacré chaque jour à la consommation de médias par une personne vivant en Suisse romande.

Un Romand passe donc chaque jour en moyenne plus de sept heures et demie à regarder la télévision, écouter de la musique, lire, surfer sur Internet ou consommer d'autres médias.

web : http://www.publisuisse.ch/media/pdf/publikationen/impact_zoom_1010_f.pdf

Part TV et radio dans la consommation totale de médias F-CH (part de consommation en %)



Source: mediapulse Time Use Study (vague 2009/10) basée sur les minutes par personne, F-CH, lun-dim

web : http://www.publisuisse.ch/media/pdf/publikationen/impact_zoom_1010_f.pdf

jeune 18 ans, USA : consommation quotidienne

- télévision 4h30'
- musique 2h31'
- internet 1h29'
- lecture 38'

<http://www.videoportal.sf.tv/video?id=760db559-4bf3-45fe-a4f5-794181d182be>



web : http://www.carloslascano.com/carloslascano/pasletemps_making.html

Le SMS, moyen de communication préféré des jeunes américains

LOS ANGELES (Reuters) - Un adolescent américain sur trois envoie plus de cent SMS par jour depuis son téléphone portable, ces courts messages étant devenus le moyen de communication préféré des jeunes, selon une nouvelle étude.

L'étude menée par le Pew Internet and American Life Project montre que la communication par SMS connaît une croissance exponentielle depuis 2008, éclipsant les appels vocaux, la messagerie instantanée, les réseaux sociaux et même les dialogues en face à face.

L'organisme rapporte que trois-quarts des jeunes âgés de 12 à 17 ans possèdent un téléphone portable et que, parmi eux, les filles envoient ou reçoivent environ 80 SMS par jour, contre 30 pour les garçons.

(...)

La communication par SMS fait désormais à ce point partie de la vie des adolescents qu'ils sont 87% à dormir avec, ou à côté, de leur téléphone.

"Si une fille met un point à la fin de son SMS (destiné à une autre fille), c'est pour donner l'impression qu'elle est un peu givrée", a déclaré Scott Campbell pour expliquer l'importance des "émoticônes", qui symbolisent une émotion ou d'un état d'esprit dans un message écrit.

"Ils ont adopté ces pratiques parce qu'ils ont appris que les textes peuvent être mal interprétés", a déclaré Amanda Lenhart. "C'est quelque chose de délibéré et cela fait également partie d'une culture qui cherche à se différencier de celle des adultes".

Mathilde Gardin pour le service français

web : <http://tempsreel.nouvelobs.com/actualite/media/20100420.REU6805/le-sms-moyen-de-communication->

Les 12-17 ans : une génération multi-équipée

La norme, c'est d'avoir accès à (presque) tout

En %

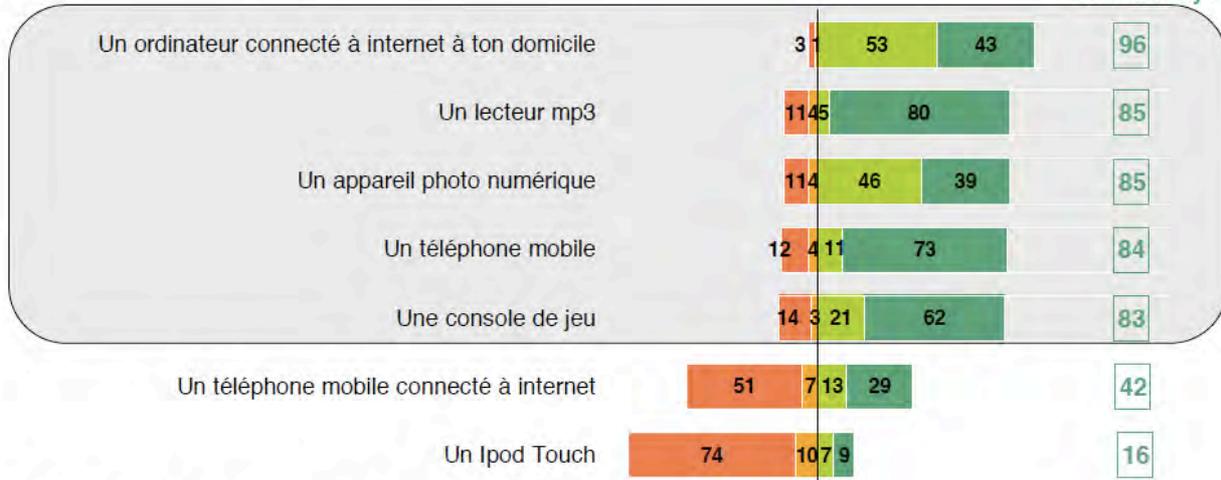
Tu n'en as pas et tu n'en utilises jamais

Tu en possèdes un ou une personnellement

Tu n'en as pas mais il t'arrive d'en emprunter

Tu n'en as pas mais tu y as accès dans ton foyer ou ailleurs en le partageant avec d'autres

Total Y a accès au sein du foyer



Base : Ensemble de l'échantillon

Pour chacun des objets suivants, j'aimerais que tu me dises si ...

sondage TNS Sofres / Action Innocence, septembre 2009, échantillon 500 ados 12-17 ans, France

utilité des médias,
dangers et opportunités

tsr.ch INFO | SPORT | EMISSIONS | METEO | VIDEO | DECOUVERTE | ARCHIVES | ZAVEVU | PROGRAMME TV |

autrement dit > www.autrement-dit.ch

Autrement Dit
Contact
Dernières émissions
Vidéos

La violence des images
mercredi 7 janvier 2004

Les images de violence se banalisent et envahissent de plus en plus les écrans. Le public, surtout les jeunes, ne cache plus son attirance pour ces images-là. Pourquoi la violence en images nous fascine-t-elle autant qu'elle nous rebute ?

Une image violente est-elle malfaisante ou bénéfique ? Les médias sont-ils trop complaisants ? Comment se protéger, et protéger les enfants, des images violentes ? Le magazine Autrement Dit s'interroge sur cette violence que personne n'aime mais que tant de monde regarde?

Sommaire

- Les enfants et la violence à la télé
- Les images du TJ
- Reporters de guerre
- Violence et jeux vidéo
- Certains l'aiment trash

Le plateau d'Autrement Dit[TSR]

Retour

Les invitées :

Serge Tisseron, psychiatre et essayiste
Claude Torracinta, journaliste

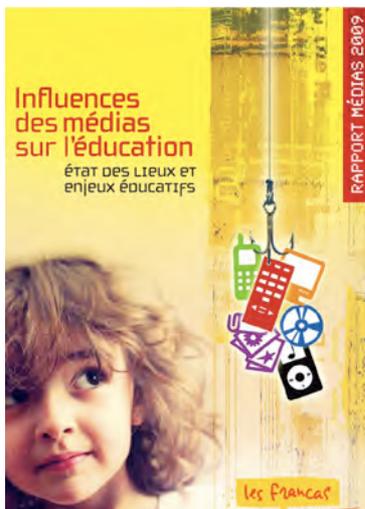
Sur ce sujet:
La violence des images - bibliographie

web : <http://www.tsr.ch/tsr/index.html?siteSect=33|101&sid=4626265&page=1#title>

L'UTILISATION DES MEDIAS PAR LES ENFANTS ET LES JEUNES 2

II. 1. Les médias et Internet

Jeunes et médias : une relation de six à huit heures par jour si l'on prend en compte aussi bien les pratiques liées aux supports écrits qu'audiovisuels ou multimédias. Cette consommation s'organise le plus souvent autour de la radio, du téléviseur, de l'ordinateur, de la console de jeux et du téléphone portable. Internet y joue un rôle central apparaissant comme le média des médias.



2 Partie basée sur le rapport d'information de M. David Assouline, « Les nouveaux médias : des jeunes libérés ou abandonnés ? », Commission des affaires culturelles, n° 46 (2008-2009), qui reprend les résultats des différentes recherches menées à ce jour sur le sujet.

web : http://www.franca30.org/telechargement/rapport_medias_2009.pdf

près d'un tiers des internautes sont des jeunes âgés de 16 à 24 ans
alors qu'ils ne représentent que 13 % de la population

67,5 % des 11-20 ans déclarent utiliser régulièrement
plusieurs médias en même temps

Ces jeunes passent globalement 800 heures par an à l'école,
80 heures à discuter avec leur famille
et 1 500 heures devant un écran.

web : http://www.franca30.org/telechargement/rapport_medias_2009.pdf

une chance pour la jeunesse

- libération de la parole
- facteur de socialisation
- catalyseur de compétence
- exercice de la persévérance
- vecteur culturel
- intérêt pédagogique

une menace pour la jeunesse ?

- amaigrissement de la sphère de l'intime ?
- dangers de cyberdépendance ou d'addiction ?
- omniprésence de la publicité
- multitudes d'informations disparates et difficulté de tri
- impact de contenus violents ?

web : http://www.franca30.org/telechargement/rapport_medias_2009.pdf

Une étude menée sur de jeunes internautes en Suède, en Norvège, au Danemark, en Islande et en Irlande montre que 26 à 35 % des 9 à 16 ans ont déjà été accidentellement exposés à des contenus violents ou particulièrement violents et que 24 à 36 % d'entre eux ont eu accès à des contenus de nature sexuelle ou pornographique.

Myriam Quemener

Magistrate, auteur de « Cybercriminalité : défi mondial » (mars 2009, édition economica)

web : <http://www.frequence-ecoles.org/ctl/ressources/view/id/cd7d44adab3b6610e9fb3221344738b9>

Les adolescents et les contenus choquants ou violents : des émetteurs et des destinataires heureusement peu nombreux mais tout de même...

A noter que 22% ont déjà prévenu leurs parents à cause d'une photo ou d'une vidéo qui les avait choqués (31% des 12-13 ans)

Faire circuler une photo ou une vidéo qui t'avait choqué



Sous-Total
Le fait

15

Recevoir des vidéos violentes sur ton portable



8

Recevoir des photos ou des vidéos qui t'ont choqué sur ton portable



8

Envoyer des vidéos violentes

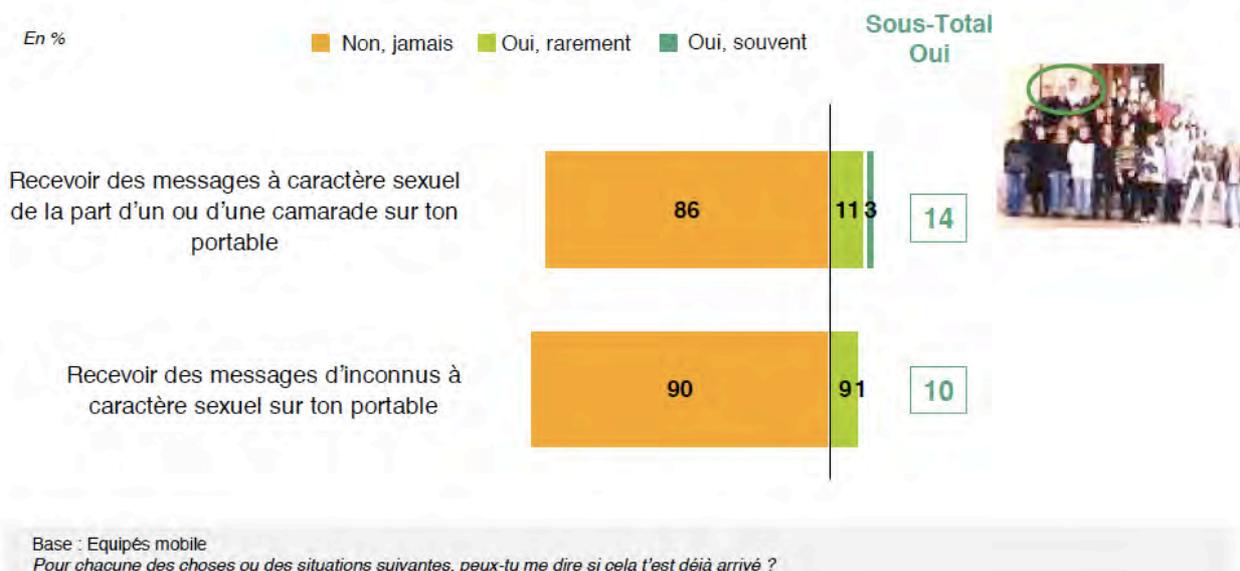


4

Base : Equipés mobile

Pour chacune des choses ou des situations suivantes, peux-tu me dire si tu le fais avec un téléphone mobile ?

Le sexting : 2 à 4 adolescents par classe se disent concernés

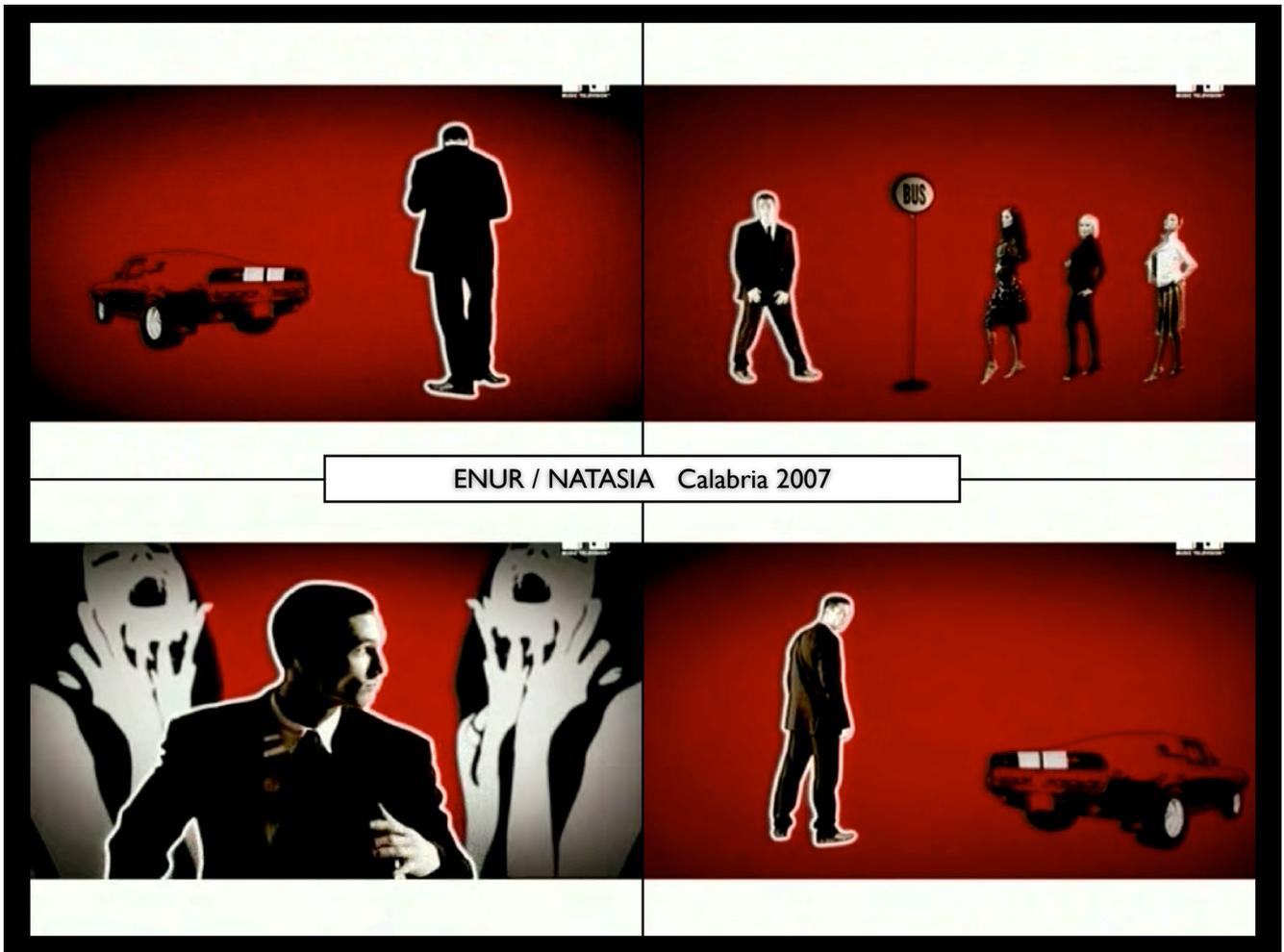


sondage TNS Sofres / Action Innocence, septembre 2009, échantillon 500 ados 12-17 ans, France

téléphone portable

- Le mobile adolescent est clairement multi-fonctions : s'il sert naturellement à téléphoner et à envoyer des SMS, il permet aussi de prendre et de faire circuler des films et des photos, d'écouter de la musique et de jouer ;
- Support ou prétexte de blagues plus ou moins amusantes, l'enquête révèle que le mobile est aussi un instrument de diffusion de contenus violents ou sexuels ainsi qu'un moyen de rentrer en contact avec des inconnus. Le happy slapping, le sexting ou le fait de donner son numéro de portable à inconnu rencontré sur Internet ne sont pas, loin s'en faut, des comportements majoritaires. Mais ils ne sont pas non plus anecdotiques : selon les pratiques à risque, ce sont 2 à 4 adolescents par classe qui sont concernés, sans qu'il soit possible de distinguer leur profil particulier. Il en découle la nécessité d'informer et d'accompagner l'ensemble de cette population, dont une fraction non négligeable manque a minima de prudence.

sondage TNS Sofres / Action Innocence, septembre 2009, échantillon 500 ados 12-17 ans, France



The John D. and Catherine T. MacArthur Foundation Reports on Digital Media and Learning | November 2008

Living and Learning with New Media: Summary of Findings from the Digital Youth Project



web : <http://www.macfound.org/atf/cf/%7BB0386CE3-8B29-4162-8098-E466FB856794%7D/>

trois degrés de participation

- **hanging out**
 - réseau de contacts, de relation, d'amitié, en dehors du cercle familial
 - être connectés en permanence
 - mise à jour de son statut et consultation de celui des autres
 - construction d'amitiés, de relations romantiques
- **messing around**
 - contenu et technologies
 - exploration, recherches, extension de connaissances
 - participation à des jeux
 - production et mise en ligne de contenus médiatiques
 - échanges avec d'autres à propos des technologies et recherches
- **geeking out**
 - engagement personnel intense avec un objectif particulier
 - expertise dans un domaine, et contacts avec d'autres, en ligne
 - groupes sociaux spécialisés
 - reconnaissance pour son apport personnel

selon étude MacArthur

les jeunes perçoivent certaines contraintes posées par les adultes à côté de la plaque, pures formes d'autorité mal informée en rapport avec les véritables besoins et risques, soit :

- interdire
- imposer une limite technologique ou de temps

car le problème est - pour eux - plus d'ordre qualitatif que quantitatif

l'enfant, ses interlocuteurs et les nouvelles technologies



Mediapro Final Report

Between January 2005 and June 2006, universities, government ministries, associations and foundations from 9 European countries - Belgium, Denmark, Estonia, France, Greece, Italy, Poland, Portugal and United Kingdom – collaborated on an applied research project for media education called Mediapro ("media appropriation").

These various institutions, specializing in media education, designed a study to explore how young people between the ages of 12-18, appropriate digital media, including networks and portable media, such as the Internet, mobile phones and video games.

A similar survey was also carried out during the same period in Quebec, Canada. This complementary approach allows for comparison and a better understanding of the situation in Europe and North America.

mediappro

- 52% des jeunes :
l'école devrait apprendre à trouver des sites web utiles
- 42% des jeunes :
l'école devrait aider à évaluer l'information trouvée sur le web

recherche européenne, 9 pays, 2005-2006, appropriation des médias digitaux par jeunes 12-18 ans

mediappro

« whereas young people are appropriating use skills thanks to their peers and to their own experiences, they are finding few adult partners to rationalise and systematise the spontaneous learning channels they are developing. »

(56, Mediappro conclusions)

recherche européenne, 9 pays, 2005-2006, appropriation des médias digitaux par jeunes 12-18 ans

mediappro

technique
(Internet, jeux électroniques,
téléphones portables)

organisation sociale
pré-existante

idées et valeurs personnelles

recherche européenne, 9 pays, 2005-2006, appropriation des médias digitaux par jeunes 12-18 ans

Conseil fédéral : «Les jeunes et la violence, pour une prévention efficace dans la famille, l'école, l'espace social et les médias»

Les enfants et les adolescents les plus susceptibles de développer un comportement agressif et violent sont ceux qui présentent une combinaison défavorable de facteurs sociaux, personnels et d'utilisation des médias. (61)

Le potentiel de nuisance est particulièrement élevé quand l'accès des enfants et des adolescents aux médias n'est pas protégé et qu'il a lieu pendant une période prolongée et en dehors de tout échange avec un adulte de référence et de confiance au sujet des sensations, des sentiments et des peurs ressentis. Dans leur grande majorité, les parents ne connaissent pas tous les jeux auxquels leurs enfants s'adonnent et seuls très peu d'enfants et d'adolescents discutent avec leurs parents de leurs activités en ligne. (62)

Contexte	Principaux facteurs contextuels accroissant le potentiel de nuisance
<i>Facteurs sociaux</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Négligence et rejet des parents, communication parents-enfant difficile - Tensions, conflits et violence au sein de la famille - Désintérêt des parents pour la consommation médiatique et contrôle limité ou inexistant de cette dernière - Compétences limitées des parents dans le domaine des médias, notamment des nouveaux - Consommation médiatique importante ou excessive des parents et des autres enfants du même âge - Appartenance à des groupes de pairs axés sur la violence - Faible niveau de formation formelle des parents
<i>Facteurs personnels</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Précocité de l'exposition à la consommation de médias à contenu violent - Agressivité naturelle - Recherche de sensations fortes - Sexe masculin - Potentiel d'agression existant - Consommation élevée ou excessive - Introversiion, peurs - Intelligence sociale et capacités intellectuelles limitées
<i>Facteurs liés aux médias</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de représentation contextuelle de la violence - Non-prise en compte du point de vue de la victime - Degré de réalisme de la représentation - Accessibilité des médias audio-visuels (en particulier dans la chambre de l'enfant)

web : <http://www.news-service.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/15744.pdf>

6.3 Renforcer la protection de l'enfance et de la jeunesse en améliorant l'offre d'information sur les médias et l'éducation aux médias (82)

La consommation de représentations de la violence et l'usage de jeux vidéo et informatiques violents peut avoir un effet aggravant chez les jeunes prédisposés en raison d'autres facteurs de risque. Une protection efficace de l'enfance et de la jeunesse dans le domaine des médias est essentielle pour la prévention de la violence. Elle comprend, d'une part, la régulation de la diffusion et de l'utilisation des médias et, d'autre part, l'information et l'éducation des enfants et des jeunes ainsi que de leurs référents adultes.



web : <http://www.babytvchannel.com/>



web : www.babyeinstein.com

Quelle conscience les jeunes ont-ils des notions d'intimité et d'exposition sur Internet ?

Pratiquement aucune, et c'est bien compréhensible car nous vivons dans une culture où ces repères sont partout brouillés. En plus, les adultes n'ont pas encore pris la mesure du fait que tout ce qu'on met sur Internet peut tomber dans le domaine public... et y rester éternellement. Si les jeunes sont plus menacés que les autres, c'est uniquement parce qu'ils sont plus en recherche « d'extimité », c'est à dire plus tentés de mettre sur la toile des facettes de leur intimité pour les faire valider par leurs divers interlocuteurs. Avec le risque d'une surenchère pour se faire remarquer, sur le modèle du système Google qui valorise ce qui est le plus consulté. C'est la « googlelisation » de l'estime de soi.

Serge Tisseron,
psychiatre, psychanalyste et directeur de recherches à l'université paris X

web : <http://www.frequence-ecoles.org/ctl/ressources/view/id/cd7d44adab3b6610e9fb3221344738b9>

76 | Migros Magazine 12, 22 mars 2010

Unfriends (ou «defriends»)... Le New Oxford American Dictionary l'a nommé «mot de l'année 2009». Pour les non-initiés, ce terme signifie la fin d'une amitié sur un réseau social. En gros, «tu ne m'intéresses plus», «tu m'énerves», «je ne veux plus te lire», résumé en un seul clic et un seul mot. Et alors? On a beau se la jouer «rien ne m'atteint», penser que de toute façon il ne s'agissait que d'une relation virtuelle, notre petit cœur d'internaute n'y reste pas insensible. C'est du moins ce que semblent prouver plusieurs études américaines sur le sujet.

Des blessures comme dans la vie réelle

Se faire languer par un ordinateur, ça laisse des traces. Physiologiquement, le rejet serait ressenti de la même manière en ligne que lors d'un face-à-face. Stéphane Koch, 44 ans, formateur et consultant dans le domaine des technologies de l'information, ne s'étonne pas de cette «découverte»: «La plupart des utilisateurs de réseaux sociaux associent le fait que quelqu'un les «unfriends» à une action concrète qui serait représentative de la vraie vie. Parce que le mot ami, par exemple sur Facebook, a une forte connotation sociale, alors que finalement il ne s'agit que de l'indication d'une fonctionnalité de logiciel.»

Ces postes du Net prennent une place grandissante dans notre société, à qui on n'a pas appris à s'adapter à ce nouveau mode de communication «interne», précise le spécialiste. Sur ces platefor-

mes, on communique tout les jours avec de nombreux amis. Ce rythme diffère de la vie réelle. On ne sait pas forcément comment le gérer. Les utilisateurs oublient que sur un réseau social, ils ne sont pas chez eux. «Ils profitent gratuitement d'un appareil qui leur prête. Cette plateforme incite à le mouler à son goût, en ajoutant des photos par exemple. Mais on vit chez quelqu'un d'autre. A l'improviste quel moment, on peut se faire expulser et on peut changer la serrure.» Autrement dit, on s'adonne au jeu, «on échange du comportement contre un accès non payant. Facebook est une base de données comportementales extraordinaires. Il faut y penser.»

Expectée d'un jour à l'autre

Céline, 31 ans, a mal vécu de perdre trois «amis» à la suite sans comprendre pourquoi sur Facebook. «On a parlé de films, de vacances, de nos vies. Et d'un jour à l'autre, on m'a éliminée. J'ai eu l'impression de ne plus être quelqu'un d'intéressant. Du coup,



Mettre fin à une amitié voire à une histoire d'amour sur un réseau social laisse bien plus de traces psychologiques que l'on pense.

VIE PRATIQUE MIEUX VIVRE 77

est directement mis au courant. On rend explicite ce qui est tacite.»

Serge, 25 ans, a souffert d'avoir été rejeté par toute une communauté suite à une dispute virtuelle avec un seul internaute. «J'étais envahi par un sentiment d'échec. Humilié, j'imaginai que tous étaient meilleurs que moi. Heureusement, d'autres communautés m'ont permis d'oublier cette mésaventure.» Pourquoi un tel acharnement? Alors que la plupart des amis ne se connaissent pas physiquement?

Par manque de distance, déclare Stéphane Koch. «Ces plateformes prédisposent à des réactions très émotionnelles plutôt que distancées. On interrompt des mots sans connaître le contexte dans lequel ils ont été écrits.»

Prendre la distance

Pour s'en sortir dans cette jungle, il faut RELATIVISER! Même si les outils offerts sur la Toile compliquent la tâche. Sur Twitter (service de microblogging qui n'envoie que des messages courts, 140 caractères), l'application «Qwitter» permet aux membres de savoir qui a cessé de les suivre et après quel message.

Un pas de plus vers la souffrance ou un pas de moins vers la paranoïa? «Selon moi, l'impact de Twitter reste moins fort que celui de Facebook, remarque Stéphane Koch. L'utilisateur demeure une source d'informations. S'il n'est pas assez intéressant, on ne le suit plus. Sur Facebook, la relation se veut plus personnelle. On a plus de place pour s'exprimer.» Pour éviter l'abandon et puis-que l'on sera jugé sur nos écrits, vidéos, photos, ➔

LES RÉSEAUX SOCIAUX... Menaçants

Toutes les questions que l'on se pose sur les réseaux sociaux. Qui dirige ces sites? Comment s'opère-t-on de l'argent en attendant des profits? Des victimes aux créateurs de ces réseaux, en passant par des pays et des avocats, deux journalistes ont interrogé les principaux protagonistes de cette «figuration épique». A lire: «Facebook: mes amis, mes amours, mes ennemis. La venue sur les réseaux sociaux» d'Olivier Levrard et Delphine Soules, Ed. Michalon.

Professionnels

Intégrer les relations virtuelles à la stratégie d'une entreprise. Les patrons ont longtemps boudé le web, voire en ont interdit l'utilisation à leurs employés. Du temps perdu. Au travers d'exemples concrets, les auteurs de cet ouvrage démontrent l'intérêt d'un «ressuage web réfléchi» dans l'annonce d'un projet. A lire: «Facebook, Twitter et les autres... Intégrer les réseaux sociaux dans une stratégie d'entreprise», de Christine Bologni, David Fayon, Ed. Pearson Education.

En chiffres

«Cela a pris cinq ans à Facebook pour atteindre les 150 millions d'utilisateurs, signale John Hormblow sur le site blog.labell.ch. Huit mois de plus pour doubler ce nombre.» Né en 2004, la plateforme comptait à ce jour 400 millions de membres. Wikipedia évolue à 15 milliard le nombre d'acteurs de tous les réseaux sociaux confondus. Chaque pays a son site préféré. Australie et aux Etats-Unis, Infos: blog.labell.ch/index.php/the-internationalization-of-social-media/

Au secours, mes amis virtuels ne m'aiment plus!

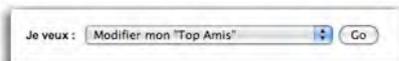
Des études américaines démontrent que, lorsque l'on se fait rejeter sur internet, on en bave. Autant, voire plus que dans la vie réelle...

web : <http://www.migrosmagazine.ch/pdf/index.cfm>

Comment changer mon "TOP AMIS" ?

Pour l'affichage de vos meilleurs amis sur MySpace, en gros changer l'ordre et/ou le nombre de votre Top Amis, suivez cette procédure :

En bas de la page "Mon MySpace", en dessous des photos de vos amis, il y a un menu déroulant.



OU

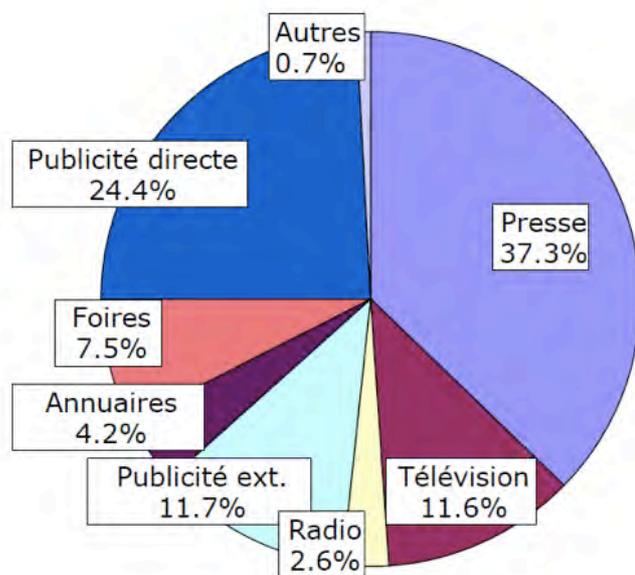


Choisissez, je veux "Modifier mon Top Amis" et puis "Go". Vous arrivez sur une page avec vos contacts. Vous pouvez choisir le nombre d'amis à afficher (de 4 à 40) dans votre Top Amis. Les photos des personnes dans votre Top Amis sont encadrées de rouge. Il ne vous reste plus qu'à faire votre choix et sélectionner les photos des amis qui apparaîtront dans votre profil. Faites Glisser vos meilleurs amis en haut de votre Top Amis. Sauvegardez une fois fini !



web : <http://www.commentquoi.com/myspace-les-questions-les-plus-frequeemment-posees.html>

Dépenses publicitaires: Recettes publicitaires nettes 2009



Presse	CHF	1'915	Mio.
Télévision	CHF	595	Mio.
Radio	CHF	135	Mio.
Publicité ext.	CHF	602	Mio.
Annuaire	CHF	215	Mio.
Foires	CHF	384	Mio.
Publicité directe	CHF	1'251	Mio.
Autres	CHF	37	Mio.
Total	CHF	5,134	Mio.

web : <http://www.statistiqueenpublicite.ch>

L'omniprésence de la publicité

La sociologue Francine Descarries fait remarquer que la publicité est partout. Les Nord-Américains sont sollicités par des milliers de messages publicitaires chaque jour, entre 1 500 et 2 500.

Selon le CSF, «qu'on le veuille ou non, la publicité véhicule un message idéologique. Elle propose, voire impose, des définitions des individus, des groupes et des relations sociales. La publicité marque l'inconscient aussi bien que le conscient, elle forge préjugés et croyances. La publicité, selon la spécialiste des médias Jean Kilbourne, est un des agents de socialisation les plus puissants pour nous dire qui nous sommes, qui nous devrions être et comment trouver le bonheur. Ainsi, la publicité participe à la fabrication des genres féminin et masculin.»

web : <http://www.lanouvelle.net/article-234664-Le-petit-ecran-influence-la-sexualisation-precoce.html>

IMPACT DOSSIER EFFET PUBLICITAIRE



**LA PUBLICITÉ, ÇA MARQUE. MAIS COMMENT?
CHERCHEURS, UTILISATEURS ET EXPERTS MEDIA
SONT TOUT SAUF D'ACCORD LORSQU'ILS REPON-
DENT A CETTE QUESTION. POINTS DE DÉPART.**

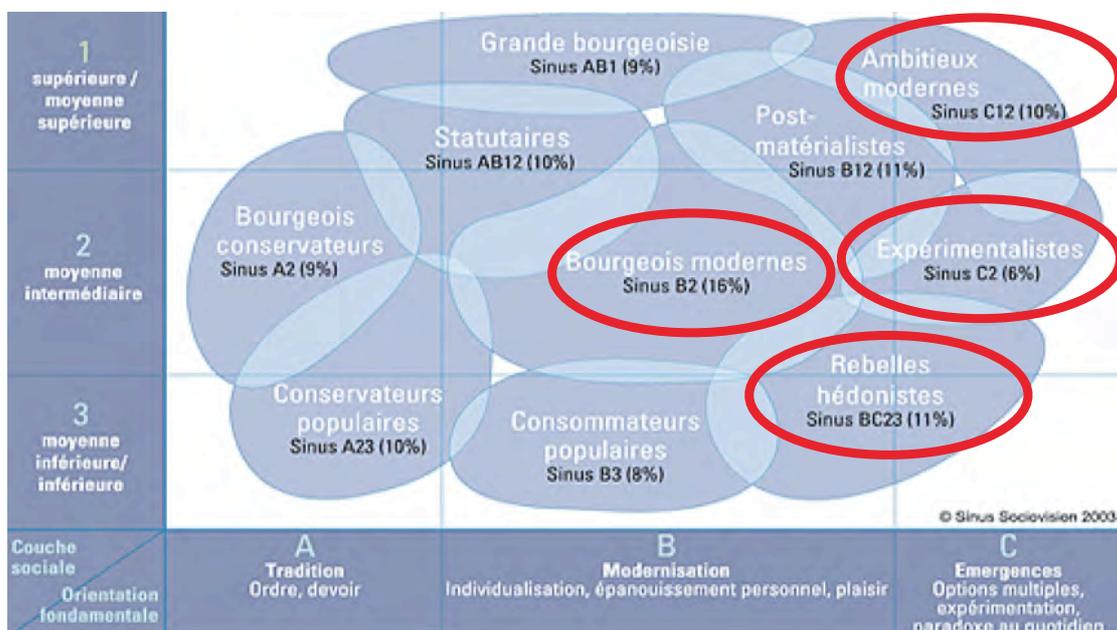
MODÈLE GRADUEL DE L'EFFET PUBLICITAIRE

web : www.publisuisse.ch/media/pdf/research/werbewirkung/fr/Impact%20Dossier%20Mai%202004%20F.PDF

Saatchi & Saatchi, publicitaire, a identifié plusieurs comportements pour la fidélisation. L'attachement (régressif) lui fera avaler du Nutella toute sa vie comme Proust sa madeleine. La séparation (transgressive) le poussera à réclamer des bonbons vampires piquants pour le simple plaisir de se distinguer. Le sentiment de puissance se traduira par la frénésie de collectionner, des points, des Pokémon et les nouveaux cadeaux Bonux. La nécessité de s'identifier à un modèle, à une tribu, le poussera à acheter des mascottes dans la petite enfance, puis la panoplie du surfeur ou du basketteur.

Catherine Finet, de Catherine Finet Conseil, recommande, elle, de cibler les mères et leur éternel sentiment de culpabilité qui les pousse à acheter tout ce qui est bon pour la croissance ou l'éveil. La liste est longue, et les enfants ont pigé le truc. Phrase type: «Il y a du bon lait dans Kinder» qui rassure la mère. Armelle Le Bigot, pdg d'ABC +, conseille de s'engouffrer «dans la fragilité de la famille et de l'autorité pour installer des marques, nouveaux repères». Zidane en Adidas aurait cet effet sur les préados et ados. Pour Hèlène Hascoet de Secodip, «l'âge d'or de la prescription se situe entre 8 et 12 ans».

web : <http://www.liberation.fr/week-end/0101405897-le-preau-de-tous-les-fantasmes>



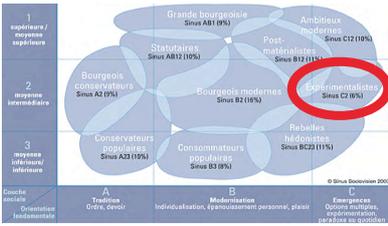
GROUPE-CIBLE

- 3+
- Kinder (3-14)
- 15-24
- 25-34
- 15-59
- 35-49
- 50-59
- 60+

web : http://www.publisuisse.ch/fr/research/zielgruppen/psychografisch/sinus_milieus_schweiz.cfm

EXPÉRIMENTALISTES

MONDE RÉSIDENTIEL



EMISSIONS PRÉFÉRÉES

Séries

Emissions pour jeunes

Dessins animés

Film d'action et d'aventure

Age :
moins de 30 ans



web :

cadres et normes
aujourd'hui et demain



Guide Internet pour les parents

> Commandez-le gratuitement ici

Enfants et adolescents utilisent assidûment Internet et téléphonie mobile, souvent en l'absence de tout contrôle. La plupart des parents n'ont pas accès à l'univers en ligne de leurs enfants. Que font vraiment les adolescents? enter en ligne vous le montre et vous propose une aide en matière de protection des mineurs dans les médias.

Savoir repérer les dangers



Plus >

L'anonymat fait l'agresseur



Plus >

Propos d'experts



Plus >

Petit guide à l'usage des parents & pédagogues



Plus >

web : http://www.swisscom.ch/GHQ/content/Responsibility/Telekommunikation_fuer_alle/Jugendmedienschutz/

Du bon usage des médias

*«Mais oui, des photos porno et des films pervers ont déjà circulé aussi dans notre classe. C'est normal aujourd'hui, je crois.»
(Nora, 13 ans)*

Du bon usage des médias

enter – Protection des mineurs dans les médias

09

web : http://www.swisscom.ch/NR/rdonlyres/4A8AE3AB-2CA2-4C91-AF27-92BAA3A3A633/0/enter_A5_fr.pdf

Interview

du Prof. Daniel Süss



«Internet est un terrain d'expérimentation pour les adolescents.»

Quel est l'impact des activités médias sur la compétence sociale?

Internet offre aux enfants et aux adolescents un vaste champ d'action, une sorte de terrain d'expérimentation. Ils y font des expériences, testent des comportements types et observent leur impact. Quand on veut trouver et affirmer son identité, il faut pouvoir explorer différentes voies.

Existe-t-il des exceptions?

Certainement. Lorsqu'un adolescent est mal vu de ses pairs, qu'il n'a pas leur faveur, voire qu'il est mis à l'écart, il court le risque de tourner le dos aux relations réelles pour s'isoler dans le monde virtuel où il investit toute son énergie. Il peut s'agir par exemple d'un jeu où ses succès sont reconnus. Or, un tel comportement nuit au développement de la personnalité.

Comment apprend-on le bon usage des médias?

On apprend beaucoup d'un modèle, qu'il s'agisse des parents, des pédagogues, par exemple, ou des personnes de son âge dont on observe le comportement. Plus un enfant est jeune, plus son contact avec un nouveau média est ludique. Il essaie absolument tout suivant le principe essai/erreur. Plus il grandit, plus il réfléchit en pesant le pour et le contre; notre génération à nous est une génération qui ne tolère pas la moindre erreur.

web : http://www.swisscom.ch/NR/rdonlyres/4A8AE3AB-2CA2-4C91-AF27-92BAA3A3A633/0/enter_A5_fr.pdf

L'anonymat fait l'agresseur

Internet a donné naissance à deux nouveaux phénomènes: le «cybermobbing» et le «cybergrooming». Leur point commun: dans les deux cas, les agresseurs se dissimulent derrière une identité virtuelle.

En l'absence de confrontation directe

On appelle cela le cybermobbing, ou e-bulling, cyberintimidation ou encore cyberbullying. Dans tous les cas, il s'agit d'insulter, injurier, blesser, ridiculiser ou humilier la victime.

Les auteurs transmettent des messages ou des photos privés à d'autres personnes, répandent des rumeurs, retouchent de manière choquante des photos de la victime ou lancent de véritables campagnes d'intimidation. Harceler sa victime sur Internet est nettement plus facile que dans le monde réel: l'agresseur ne fait pas face à sa victime, il ne subit pas les conséquences de ses actes et il reste caché derrière son identité virtuelle.

20% des adolescents allemands sont concernés par la cyberintimidation, qu'ils soient auteur ou victime. Pour la Suisse, les experts avancent des chiffres semblables.

web : http://www.swisscom.ch/NR/rdonlyres/4A8AE3AB-2CA2-4C91-AF27-92BAA3A3A633/0/enter_A5_fr.pdf

LES CHIFFRES PHARES

- 1% des jeunes n'a jamais navigué sur le web.
- 44,5% des jeunes déclarent utiliser Internet quotidiennement.
- 60% des jeunes surfent à l'abri des regards, dans un espace tranquille de la maison.
- 86 % des lycéens ont un compte Facebook.
- 75,8 % des jeunes pensent que les informations trouvées sur Internet ne sont pas toutes fiables.
- Près de 2 jeunes sur 3 ne discutent pas avec des inconnus.
- 2 enfants sur 3 en primaire ont déjà été choqués par ce qu'ils ont vu sur Internet.
- 82,5% des collégiens et lycéens ont vécu une expérience négative sur Internet.



ÉTUDE SUR LES USAGES D'INTERNET PAR LES JEUNES - 2010

15/16

web : <http://www.frequence-ecoles.org/ctl/ressources/view/id/cd7d44adab3b6610e9fb3221344738b9>

Ce travail de recherche permet de redéfinir aujourd'hui les enjeux d'un encadrement éducatif adapté. Car oui, face aux images violentes ou pornographiques rencontrées sur le Net, les jeunes se sentent démunis. Plus encore, ils formulent un manque de sécurité sur le web ; une appréhension des virus, du piratage et disent être régulièrement confrontés à ces attaques.

Il faut parfois considérer que ces jeunes, tout « digital natives » qu'ils sont, manquent de technicité et de compréhension face à l'incroyable potentiel du web.

Les jeunes ne sont pas réfractaires aux discours de prévention puisque 85,7% d'entre eux considèrent qu'il est important d'avertir les jeunes des risques qu'ils courent sur le Net.

web : <http://www.frequence-ecoles.org/ctl/ressources/view/id/cd7d44adab3b6610e9fb3221344738b9>

Pseudo : SUPERLULU 13 ans,
cherche nouveaux amis...

**UN PSEUDO PEUT CACHER N'IMPORTE QUI
SOIS VIGILANT SUR INTERNET**

Ne donne jamais ton nom, ton adresse ou ton téléphone

www.actioninnocence.org

web : <http://www.actioninnocence.org>

Page d'accueil > Législation > Recueil Systématique > Droit interne > Page de garde > **RS 784.40 Loi fédérale sur la radio et la télévision***

[Recherche avancée](#)

[imprimer la page](#)

[Titre 2 Diffusion de programmes suisses](#)
[Chapitre 1 Dispositions générales](#)
[Section 2 Principes applicables au contenu des programmes](#)
[< Art. 3](#)
[> Art. 5 Emissions préjudiciables aux mineurs](#)

Art. 4 Exigences minimales quant au contenu des programmes

¹ Toute émission doit respecter les droits fondamentaux. Elle doit en particulier respecter la dignité humaine, ne pas être discriminatoire, ne pas contribuer à la haine raciale, ne pas porter atteinte à la moralité publique et ne pas faire l'apologie de la violence ni la banaliser.

web : http://www.admin.ch/ch/f/rs/784_40/a4.html

Le système PEGI comporte cinq catégories d'âge distinctes : 3 ans et plus, 7 ans et plus, 12 ans et plus, 16 ans et plus et 18 ans et plus. A cette classification par âge vient s'ajouter une classification par type de contenu. Les descripteurs figurant au dos des paquets des logiciels de loisirs permettent en effet de comprendre sur la base de quel contenu, le jeu s'est vu attribué une catégorie d'âge déterminée. A titre d'exemple un jeu classé 12+ montrant le descripteur « violence » n'est pas approprié pour des enfants de moins de 12 ans en raison du caractère violent de son contenu. Il existe sept descripteurs de contenu :



Gros mots

Ce jeu fait usage de langage grossier



Discrimination

Ce jeu contient des images susceptibles d'inciter à la discrimination



Stupéfiants

Ce jeu se réfère à la consommation de drogues (boissons alcoolisées et tabac inclus) ou y fait allusion



Peur

Ce jeu risque de faire peur aux jeunes enfants



Jeu de hasard

Jeu qui encourage les jeux de hasard



Teneur sexuelle

Ce jeu représente des nus et (ou) des comportements ou des allusions sexuels



Violence

Ce jeu contient des scènes violentes

**À LA TÉLÉVISION, VOS ENFANTS NE VOIENT PAS
LA MÊME CHOSE QUE VOUS.**

**CES SIGNAUX SONT LÀ
POUR VOUS AIDER À PROTÉGER VOS ENFANTS.**



10 12 16 18

web : <http://www.pegi.info> et http://www.csa.fr/infos/controle/television_signaletique_A.php

SSR **idée suisse** ROMANDE

Conseil des programmes RTSR
Groupe de travail « Signalétique »

La signalétique de la violence à la TSR

Rapport du groupe de travail

Le présent rapport a été adopté à l'unanimité en séance ordinaire du Conseil des programmes du 18 février 2008, après avoir fait l'objet, à deux reprises, d'une large discussion au Conseil. Il demande en substance aux responsables de la TSR qu'ils mettent en œuvre sans tarder, à la Télévision Suisse Romande, les recommandations formulées dans ce document. De l'avis du Conseil, elles sont indispensables pour garantir une information et une protection appropriées du public — et tout spécialement des mineurs — contre la diffusion de scènes dont le caractère est susceptible de perturber gravement les téléspectateurs non avertis par une signalétique explicite et claire pour tout le monde. Ces recommandations sont également essentielles pour soutenir les parents dans leurs tâches éducatives.

web : http://www.rtsr.ch/rtsr/upload/File/CP_Rapportfinal_Signaletique_18fevrier08.pdf

Il sied également de relever dans ce contexte les exigences formulées par la Constitution fédérale à son article 11, Protection des enfants et des jeunes, qui stipule au premier alinéa :

« ¹ Les enfants et les jeunes ont droit à une protection particulière de leur intégrité et à l'encouragement de leur développement ».

Pour ce qui est de la signalétique concrète utilisée aujourd'hui par la TSR, son logo rouge, le groupe de travail est d'avis que cette marque signalétique ne fournit qu'une partie seulement des informations indispensables aussi bien au mineur qu'à l'éducateur ainsi qu'au reste du public. En effet, par ce logo rouge, les uns et les autres apprennent que le programme concerné contient des scènes susceptibles de choquer certaines sensibilités. En revanche, ils n'obtiennent aucun renseignement sur l'âge du public cible touché.

Le groupe de travail considère toutefois que l'indication de tranches d'âge du public cible susceptible d'être concerné par des scènes de ce type est désormais indispensable si la TSR veut réellement satisfaire aux exigences légales et constitutionnelles susmentionnées.

web : http://www.rtsr.ch/rtsr/upload/File/CP_Rapportfinal_Signaletique_18fevrier08.pdf

Compte tenu des considérations évoquées, le groupe de travail « Signalétique de la violence à la TSR » soumet, unanime, au Conseil des programmes les résolutions suivantes en lui demandant de les faire siennes.

- A. Les responsables de la TSR sont invités à réexaminer sans retard l'ensemble du dossier concernant la signalétique en prenant en compte les propositions ci-après.
- B. La TSR renonce, dans un délai raisonnable, à utiliser le logo rouge dont elle se sert présentement pour signaler les émissions « susceptibles de choquer certaines sensibilités » au profit d'une nouvelle signalétique calquée sur celle pratiquée actuellement sur les chaînes de télévision française.
- C. Cette nouvelle signalétique à la télévision romande devrait comporter les quatre échelons suivants :

" – 10 ans " : applicable à tous les programmes, toute la journée.

" – 12 ans " : interdiction de diffusion avant 22h00 ; il peut être dérogé à cette règle dans quelques cas par année.

" – 16 ans " : diffusion obligatoirement après 22h30.

" – 18 ans " : diffusion obligatoirement après 22h30 pour les films et séries comportant indiscutablement des scènes à la limite des dispositions légales.

web : http://www.rtsr.ch/rtsr/upload/File/CP_Rapportfinal_Signaletique_18fevrier08.pdf

4. Au vu de l'importance des médias dans le quotidien, nous demandons avec insistance la création d'émissions de formation et d'éducation à l'image.

Cette proposition peut être entièrement satisfaite dans le cadre d'émissions existantes.

13. Il est avéré que l'agressivité provoquée par la violence des médias audiovisuels peut être atténuée par une verbalisation en aval et en amont et par une véritable éducation au langage des médias. Pour l'émission « Box Office », par exemple, nous demandons la réintroduction de la présentation des films diffusés / une mise en situation des films diffusés.

Pas d'opposition fondamentale. La question est de savoir si le public visé est réellement touché par une telle mesure, surtout lors de la présentation de films diffusés en *prime time*. L'expérience montre que, dans cette situation, beaucoup de téléspectatrices ou de téléspectateurs zappent rapidement vers d'autres chaînes.

Rapport du Groupe de travail VIOLENCE

adopté par le
Conseil des programmes
le 23 février 2004

web : <http://www.rtsr.ch/rtsr/upload/File/Rapport%20Violence%202005.pdf>

Charte d'éthique de la TSR

2.2.1 Représentation de la violence

La TSR exerce une grande retenue dans la diffusion d'images violentes. Pour préserver la dignité des êtres vivants, elle s'interdit notamment de diffuser des images ou des propos qui illustrent avec insistance des actes de cruauté envers des êtres humains ou des animaux, sans présenter une valeur d'ordre culturel, scientifique ou artistique (fiction) ou un intérêt public prépondérant.

web : http://www.tsr.ch/xobix_media/files/tsr/other/2006/charte_ethique.pdf

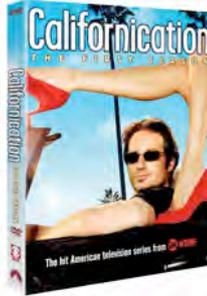


recherche

mon compte

- Accueil ▾
- DVD ▾
- Livres ▾
- Objets ▾
- Bonnes affaires ▾
- Emission TSR ▾

Détails du produit



Californication - Saison 1
Ref.5104-958

Hank Moody est romancier et séparé de la mère de sa fille de 13 ans. Il est aussi accro aux femmes et aux drogues et ne peut s'empêcher de dire la vérité, tout le temps et à tout le monde. Ouh, Hank est auto-destructeur... Coffret 3 DVD. Age minimum 16 ans

45.00 CHF

Critiques

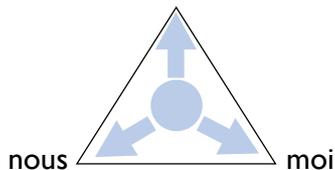
web : http://www.tsrboutique.ch/product_info.php?manufacturers_id=&products_id=611&osCsid=f05e3e6e2caf99db3a3a1f954ddb036b

réflexions

médiation, échanges

accès,
cadre

media



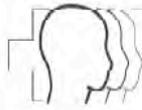
valeurs
vie en société

identité
personnelle

« Nous apprenons aux jeunes à commenter un texte, à analyser un tableau ou une symphonie. Comment pourrions-nous les laisser seuls devant la télévision, sans leur fournir les clés, les codes et les méthodes qui leur permettent d'exercer leur esprit critique vis-à-vis d'elle et des informations qu'elle délivre ? »

Xavier Darcos (Ministre délégué à l'enseignement scolaire, Dordogne)

grâce à Internet, les jeunes peuvent concilier l'exigence du groupe et leur exigence personnelle. Assia (15 ans) raconte ainsi qu'elle possède deux blogs. L'un est « officiel » et correspond en tous points aux canons du groupe, l'autre est « officieux » et lui permet d'assouvir sa passion « inavouable » pour l'Asie sous couvert d'un pseudo inconnu de ses amis.



Éducation aux médias

(Télévision, films vidéo, jeux électroniques, internet)

Recommandations aux parents

d'après l'Académie américaine de pédiatrie, 2001

1. Choisir soigneusement les médias proposés aux enfants
2. Regarder les médias et jouer aux jeux vidéos avec les enfants
3. Commenter et discuter le contenu avec eux
4. Limiter le temps devant les écrans à 1 à 2 heures par jour pour les enfants d'âge scolaire
5. Éviter les films et jeux vidéo violents en particulier pour les jeunes enfants
6. Pas de médias avec écrans dans les chambres d'enfants
7. Encourager des programmes d'éducation aux médias dans les écoles

web : http://www.swiss-paediatrics.org/sites/default/files/education_aux_medias.pdf

la question du souvenir

étape 1

- je pense à un bon souvenir pour moi durant ces 6 derniers mois

étape 2

- je lève la main si le souvenir auquel j'ai pensé est lié à
l'utilisation d'un média...

- ... et j'observe la proportion de mains levées (0 à 2% d'habitude)

étape 3

- j'en tire une ou plusieurs conclusions...

SYSTÈME D'ALERTE ENLEVEMENT : QUELLE AIDE DE LA PART DES NOUVELLES TECHNOLOGIES

M. Christian Varone, Commandant de la Police Cantonale Valaisanne

Licencié en droit de l'Université de Fribourg, Christian Varone a obtenu le brevet d'avocat à Sion. Greffier auprès du Tribunal cantonal, il est entré ensuite au service du Département fédéral de la défense, de la population et du sport à Berne, comme remplaçant du chef du service juridique II des Forces terrestres. Il dirige les établissements pénitentiaires valaisans de 1998 à 2007. Date à laquelle il entre en fonction comme Commandant de la Police cantonale valaisanne.

Membre de diverses commissions fédérales et inter-cantoniales, il a été président du groupe d'experts chargés d'élaborer le concordat sur la détention pénale des mineurs en Suisse latine. Il est également expert fédéral dans le domaine des droits de l'homme. Colonel, il commande l'Etat-major militaire en cas de catastrophes du canton. Il a été un promoteur engagé du système d'alerte enlèvement en Suisse.

police 03.11.2010 **Fondation Sarah Oberson**



**SYSTEME
D'ALERTE
ENLEVEMENT**

ALARM **ALERTE** **ALLARME**
Entführung enlèvement rapimento

QUELLE AIDE DE LA PART DES NOUVELLES TECHNOLOGIES ?

1

police 03.11.2010 Fondation Sarah Oberson

SYSTEME D'ALERTE ENLEVEMENT

1. Historique et fonctionnement
2. Les nouvelles technologies envisageables
3. Avantages et dangers
4. Conclusion



2

police 03.11.2010 Fondation Sarah Oberson

HISTORIQUE

- 31.7.2007: Enlèvement et assassinat d'Ylenia Lenhard
- 2.4.2009: CCDJP et DFJP décident de développer un système d'alerte enlèvement en Suisse
- 1.1.2010: Mise en service du système d'alerte enlèvement

3

police 03.11.2010 Fondation Sarah Oberson

CONDITIONS CADRES

- Simplicité de fonctionnement et utilisation des structures existantes
- Alerte diffusée par les autorités de poursuite pénale du canton concerné

<p>DECLENCHEMENT ALERTE ENLEVEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> • Indices concrets d'enlèvement • Mineur en danger 	<p>NON DECLENCHEMENT ALERTE ENLEVEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enlèvement par un parent • Disparition sans enlèvement • Aggravation du danger en cas de déclenchement de l'alerte
---	--

4

police 03.11.2010 Fondation Sarah Oberson

FONCTIONNEMENT

```

    graph LR
      A[Avis d'enlèvement du mineur] --> B[Vérification des critères]
      B --> C[Parents ou autorités de tutelle]
      C --> D[Declenchement de l'alerte]
  
```

Avis d'enlèvement du mineur
Parents, Ecoles, Témoins, Tiers, etc...

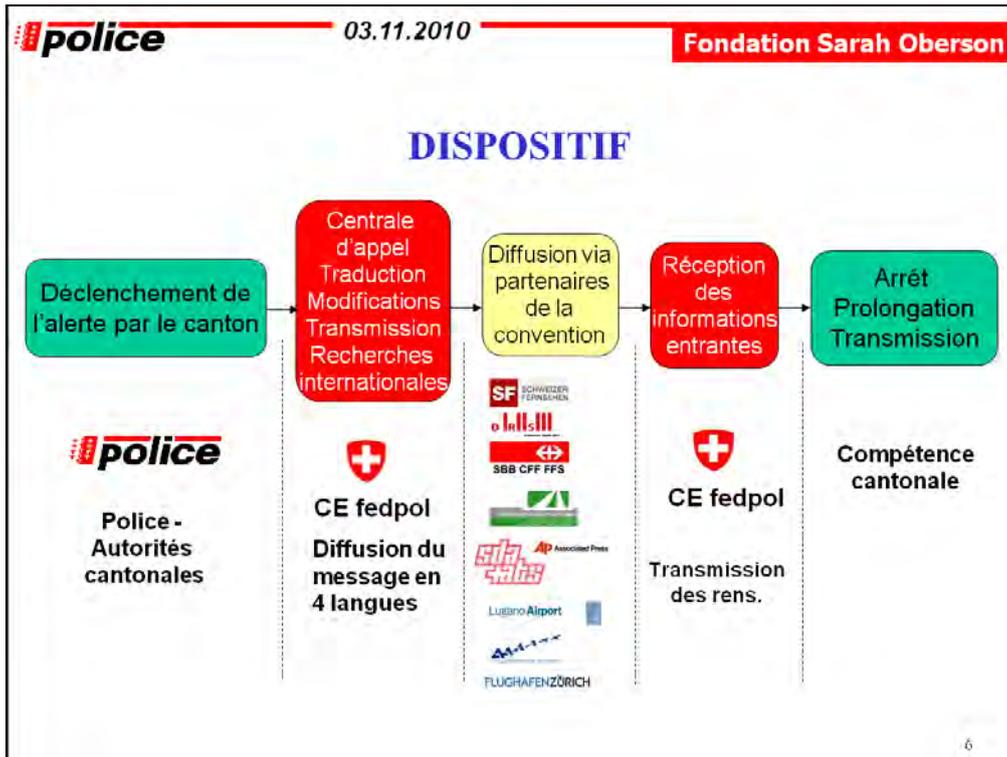
Vérification des critères
police

- Indices concrets d'enlèvement
- Danger imminent pour l'intégrité physique, psychique ou sexuelle

Parents ou autorités de tutelle
Si possible :
Accord du représentant légal

Declenchement de l'alerte
police
Justice-police

5



police 03.11.2010 **Fondation Sarah Oberson**

TELEVISIONS

TSR / TSI / SF DRS

- Bandeau déroulant toutes les 15 min
- Diffusion du message dans sa totalité pendant le TJ
- Teletext et sites web





8

police 03.11.2010 **Fondation Sarah Oberson**

RADIOS

RSR RADIO SUISSE ROMANDE SR DRS / RSI / RR

- Pendant la première heure : toutes les 15 min
- A partir de la deuxième heure : toutes les 30 min
- Pendant les bulletins d'information de toutes les chaînes
- Sur les sites web SR DRS / RSR / RSI







9

police 03.11.2010 **Fondation Sarah Oberson**

TRAFIC FERROVIAIRE

SBB CFF FFS



- Annonces par haut-parleur.
- Sur les panneaux d'horaires de départ dans toutes les grandes gares.
Sur les écrans d'information sur le trafic ferroviaire.
- Personnel des trains : informé par sms via la centrale d'intervention de la police ferroviaire.
- Police ferroviaire : informée par sms via la centrale d'intervention de la police ferroviaire.

10

police 03.11.2010 **Fondation Sarah Oberson**

TRAFIC ROUTIER

ASTRA OFROU USTRA FEDRO

- Informations sur les panneaux à messages variables.



11

police 03.11.2010 **Fondation Sarah Oberson**

TRAFIC AERIEN

FLUGHAFEN ZÜRICH
BERN
Lugano Airport

- Annonces par haut-parleur toutes les 15 min.

(éventuellement panneaux avec photos)



12

police 03.11.2010 **Fondation Sarah Oberson**

PRESSE ECRITE

sta swiss AP Associated Press

- Transmission de l'information aux rédactions.



- Transmission de la photo à l'agence Keystone.

13

police 03.11.2010 **Fondation Sarah Oberson**

MEDIAS LOCAUX

- Alarme « doublée » au niveau cantonal.



14

police 03.11.2010 **Fondation Sarah Oberson**

NOUVELLES TECHNOLOGIES



Photo : exercice du 18.10.2010

15

police 03.11.2010 **Fondation Sarah Oberson**

SMS

- Diffusion de messages par SMS via les trois grands opérateurs : Swisscom, Orange et Sunrise.
- Mise en fonction prévue fin janvier 2011.
- Transmission sur territoire suisse uniquement.



16

police 03.11.2010 **Fondation Sarah Oberson**

MMS

- Le partenariat SMS mis en place avec Swisscom, Orange et Sunrise pourrait s'étendre à la diffusion de MMS.
- L'avantage de ce système permettrait la diffusion d'une photographie de l'enfant.
- La capacité du réseau et la rapidité de diffusion de l'information ne sont pas garantis.
- Un lien internet via SMS est envisagé.



17

police 03.11.2010 **Fondation Sarah Oberson**

POUR LE FUTUR

Sur le plan technique :

- Extension du système à d'autres médias (médias en ligne, Instant Messaging, Facebook, etc.)
- Utilisation d'applications dédiées (iPhone, etc.)
- Utilisation de la vidéo-surveillance dans des endroits sensibles.

Sur le terrain :

- Extension du système aux zones frontalières.
- Extension du système aux enlèvements d'adultes.



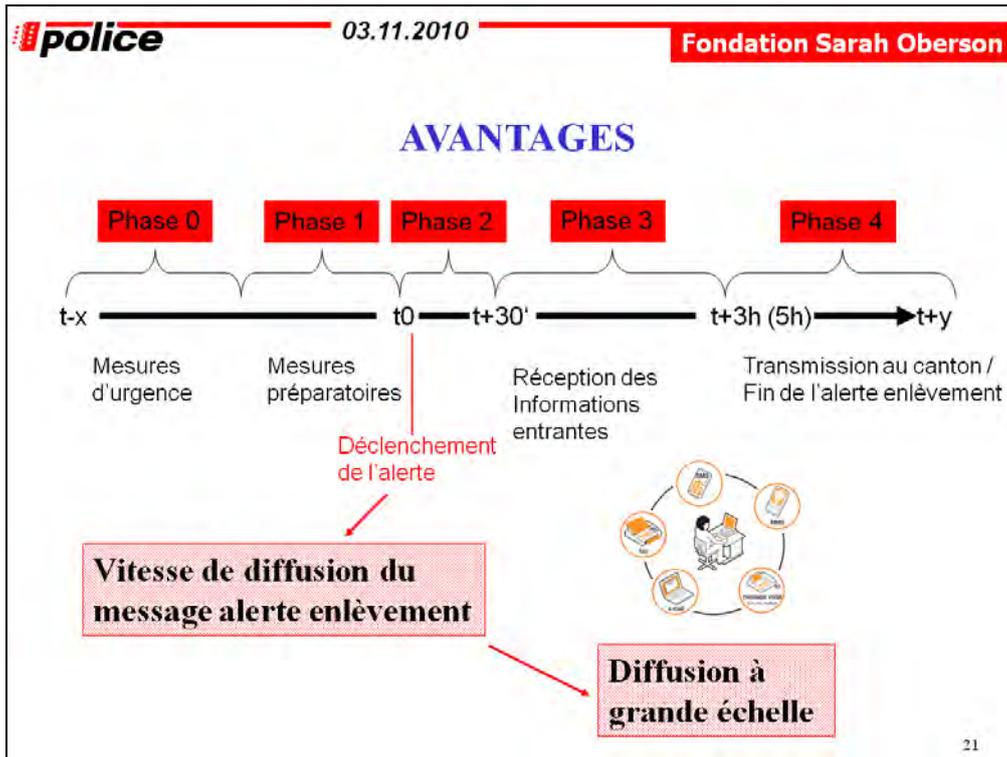
19

police 03.11.2010 **Fondation Sarah Oberson**

AVANTAGES ET DANGERS



20



police 03.11.2010 **Fondation Sarah Oberson**

DANGERS

- Protection des données
- Surcharge d'information
- Réaction de l'auteur
- Spectre de diffusion (arrêt total de la diffusion impossible)
- **Abus du système alerte-enlèvement**

7 oct. 2010 17:45

Alerte enlèvement: une petite de 3ans a été enlevée a saint aubin par un homme conduisant un camion gris plaque : 72B 381 fais tourner ce msg ca pourrait sauver la vie de cette petite (source tf1). FAITE PASSER A TT VOS AMIS !!!

22

police 03.11.2010 **Fondation Sarah Oberson**

DANGERS

- Protection des données
- Surcharge d'information
- Réaction de l'auteur
- Spectre de diffusion (arrêt total de la diffusion impossible)
- **Abus du système alerte-enlèvement**

7 oct. 2010 17:45

Alerte enlèvement: une petite de 3ans a été enlevée a saint aubin par un homme conduisant un camion gris plaque : 72B 381 fais tourner ce msg ca pourrait sauver la vie de cette petite (source tf1). FAITE PASSER A TT VOS AMIS !!!

22

police 03.11.2010 **Fondation Sarah Oberson**

DANGERS

- Protection des données
- Surcharge d'information
- Réaction de l'auteur
- Spectre de diffusion (arrêt total de la diffusion impossible)
- **Abus du système alerte-enlèvement**

7 oct. 2010 17:45

Alerte enlèvement: une petite de 3ans a été enlevée a saint aubin par un homme conduisant un camion gris plaque : 72B 381 fais tourner ce msg ca pourrait sauver la vie de cette petite (source tf1). FAITE PASSER A TT VOS AMIS !!!

22

EDUCATION, IMAGES ET NOUVELLES TECHNOLOGIES

M. Gianni Haver, Professeur associé de Sociologie de l'image à l'Institut de sociologie des communications de masse de l'Université de Lausanne

Gianni Haver (1963) est professeur de sociologie de l'image et d'histoire sociale des médias à l'Université de Lausanne. Depuis 2008 il s'occupe également de la filière Médias au Collège des humanités de l'EPFL. Il s'intéresse particulièrement aux productions médiatiques sur une période qui va du milieu du 19^{ème} siècle à nos jours.

Dans ses publications il a souvent privilégiés les époques de fortes tensions, comme l'entre-deux-guerres et de la Deuxième Guerre mondiale. Il a notamment travaillé sur le cinéma et, plus récemment, sur les comics et la photo de presse. Il dirige la collection « Médias et histoire » aux éditions Antipodes. Parmi ses derniers ouvrages: Les lueurs de la guerre : écrans vaudois 1939-1945, Lausanne, Payot, 2003 ; Le spectacle cinématographique en Suisse 1895-1945, Lausanne, Antipodes, 2003 (en collaboration avec Pierre Emmanuel Jaques) ; La mise en scène du corps sportif : de la Belle Epoque à l'âge des extrêmes, CIO, 2002 ; Photo de presse : usages et pratiques. Antipodes, Lausanne, 2009. Il prépare actuellement un ouvrage sur la presse illustrée.

Ces quelques réflexions partent d'un constat qui frôle le sens commun : face aux milliers et milliers d'images auxquelles ils sont confrontés quotidiennement, les enfants, les jeunes et les moins jeunes, sont abandonnés dans une inaptitude complète à les appréhender. J'aurais voulu utiliser un mot qui corresponde à « analphabète » ou « illettré » mais, preuve du désintéressement ancien et général du système scolaire, il n'y a pas de mots similaires lorsqu'on évoque l'incapacité à saisir les enjeux des images.

Et pourtant, le débat sur « image et enseignement » ne date pas d'hier, pourtant toutes et tous s'accordent pour dire qu'il est important de prendre les images en considération dans l'éducation des élèves. Il y a une volonté diffuse de faire quelque chose, mais aussi beaucoup d'entraves et de questions : où placer un enseignement sur l'image ? Au sein de matières existantes ? Dans un cours ad hoc ? Et surtout comment former les enseignants ? Si l'image et l'enseignement sont si largement en corrélation, c'est tout simplement parce que perception et images sont intimement, indissociablement liées. Avec les images, nous sommes face à « l'action première » d'apprentissage. Plus encore, nous sommes face à notre rapport au monde.

Enseigner avec les images n'est pas nouveau, c'est même très ancien. Comme la mise en image, l'imagination est centrale dans notre perception du réel, l'« artefact image » se prête donc parfaitement à un usage pédagogique. On apprend à lire la voyelle « A » en observant le dessin d'une abeille, pendant que le maître émet le son « A ». Un usage mécanique, qui se base sur une expérience préacquise – l'abeille évoque quelque chose de connu pour l'enfant – à laquelle on associe une nouvelle connaissance. L'objet de l'acquisition est bien sûr le symbole graphique de la voyelle A et non le dessin de l'abeille. Pourtant, la représentation de l'abeille n'est pas neutre et l'enfant va également intégrer les associations que l'enseignant (et derrière lui la société) lie à l'image de cet insecte: collectivité, travail, organisation, miel... Et lorsque le dessin de l'abeille est remplacé par celui d'un âne, la voyelle « A » reste la voyelle « A », mais la connotation de l'âne - tête, bête, modeste - est bien différente de celle de l'abeille.

Est-ce vraiment important me rétorquera-t-on, puisque l'objectif est simplement d'apprendre à écrire une voyelle. Peut-être pas, mais c'est là le premier pas d'un processus d'asservissement de l'image à d'autres fins. Considérée comme un simple support à l'apprentissage, on use des images comme si elles pouvaient être des éléments neutres. Pourtant, phénomène totalement occulté au profit de l'enseignement qu'elles facilitent, elles s'imprègnent d'une certaine vision du monde que l'enfant ne peut qu'hériter et subir. Cet état de choses ne serait pas particulièrement inquiétant, si dans la suite de son apprentissage, les élèves avaient l'occasion d'apprendre le fonctionnement des images.

Cela constituait une évidence il y a un siècle déjà (et bien avant d'ailleurs): les images sont un support important pour l'enseignement. Pourtant, elles ne sont l'objet d'aucun apprentissage spécifique. Cela suppose-t-il qu'elles vont de soi ? Que l'être humain les connaît, déchiffre et questionne sans aucun besoin d'apprentissage ? C'est possible, mais comment expliquer alors que politiciens et politiciennes, églises, associations, marques de toutes sortes, administrations déploient tant d'énergie pour « faire passer le message », pour influencer, conseiller, convaincre en employant la bonne image? Si elle va de soi pourquoi existe-t-il tant de spécialistes marketing, d'agences de communication, de création visuelle, de studios graphiques pour la construire ? Cette compétence existe, on y dépense des millions, que dis-je, des milliards... mais elle ne semble maîtrisée que par ses émetteurs. Une vision apocalyptique m'apparaît soudain : une armée de spécialistes inondant d'éléments visuels une foule démesurée d'analphabètes de l'image. C'est pourquoi il est impératif, plutôt que de chercher à faire comprendre le sens d'une image, d'enseigner comment fonctionne la construction de ce sens. De cette façon, on renforce le rationnel par rapport à l'émotionnel et on valorise la maîtrise et la compréhension et non pas la simple soumission aux images. Je ne plaide donc pas ici pour un enseignement formel, esthétique, sémiotique ou narratologique, je plaide pour un enseignement qui permette aux élèves de comprendre les enjeux sociaux d'une image, qui leur donne la capacité de l'appréhender dans son contexte, qui leur fournisse la faculté de l'insérer dans un réseau de sens et d'en maîtriser son statut de « bien symbolique ». Cela peut se faire au moins dès l'enseignement secondaire et il y a urgence.

L'image invisible

L'image est un objet second. C'est-à-dire qu'elle n'existe pas seulement « en soi » mais renvoie également à « quelque chose », ce « quelque chose » étant ce qui est « représenté » par l'image. Dans cette triangulation, le plus directement perçu c'est bien l'objet de la représentation et non pas le support de celle-ci : ce qui est perçu n'est pas là et ce qui est là (l'image) n'est pas perçu, l'image est invisible. En analyse de l'image on introduit parfois la notion de représentation, en la rapprochant de son acception juridique de « présence par procuration ». Mais son usage théâtral ajoute une nuance fondamentale, la représentation y est un spectacle, un des moments d'une mise en scène. L'image, elle aussi, est une « mise en scène » de la réalité. Or, la plupart du temps, le regard que nous posons sur elle traverse la représentation pour aller y chercher l'hypothétique réalité. Il suffit de penser à la vocation que nous attribuons à certaines images de témoigner directement d'un événement, comme la photo ou les reportages à la télévision. L'effort pour retrouver l'image est colossal alors que la « réalité » nous paraît évidente. Mais il est nécessaire de rester sur nos gardes, car une image, même une photo, ment toujours, ne serait-ce que par omission.

Des décennies d'utilisation pédagogique de l'image comme simple illustration - comme moyen ou stratagème plutôt que comme objet d'analyse - ont fait disparaître l'essence même de l'image, elles l'ont rendue invisible au profit de ce qu'elle représente.

On disserte souvent sur le pouvoir phénoménal que l'image a de frapper l'esprit, surtout des esprits jeunes. Or, c'est justement sur son invisibilité que se base la puissance de l'image, c'est en se faisant oublier dans sa réalité intrinsèque qu'elle peut imposer comme réel ce qu'elle représente. L'invisibilité est le superpouvoir de l'image, comme le vol l'est pour Superman. Cette puissance est aussi la base de son fonctionnement. Si on ne voyait l'image que dans sa seule dimension de support, on ne percevrait que des formes et des couleurs. Elle doit s'effacer pour que nous soyons en mesure de voir ce qu'elle représente. Grâce à cette faculté, l'image entretient la jouissance artistique, la capacité de mobilisation, l'émotion du souvenir. Notre culture se base en bonne partie sur cette supercherie, nous sommes captifs de ce pouvoir, il nous est nécessaire d'être dupé par l'image. Mais cette nécessité ne devrait pas signifier renoncer à comprendre le fonctionnement de ce pouvoir.

Même s'il est évident qu'on ne peut pas tout montrer à l'école, la solution n'est pas dans un autodafé scolaire des « mauvaises images » au profit des « bonnes images ». La solution est de fournir aux élèves les outils de compréhension et de distanciation leur permettant d'appréhender toutes les images. L'enseignant ou l'enseignante d'histoire qui pense donner à voir « un bon film » pour « illustrer » telle ou telle époque passée, en espérant par là même occulter dans l'esprit de ses élèves les autres films « moins bons » parce que plus ludiques, moins bien documentés qu'ils auraient pu voir, ne fait pourtant que conforter l'invisibilité de l'image par rapport à ce qu'elle montre. S'il n'y a pas de travail sur les mécanismes de représentation (y compris dans les « bonnes images ») on habitue les élèves à la simple consommation, à prêter crédit aux ombres, à confondre réalité et représentation. L'enseignant ou l'enseignante en question aura peut-être réussi sa leçon d'histoire, mais aura fait des dégâts dans la capacité de distanciation des élèves, les aura encore un petit peu plus affaiblis face aux milliers d'images auxquelles ils sont quotidiennement confrontés à la sortie de l'école.

Le vrai danger n'est pas l'image en soi, c'est l'image non questionnée, l'image utilisée comme simple illustration, laissée pour compte une fois qu'elle a servi à capter l'attention.

L'image illustration, ou comment montrer sans démontrer

Il est d'ailleurs relativement facile de se distancer de l'image-fiction, car il est possible de s'abandonner à une réalité diégétique tout en gardant la conscience de sa dimension imaginaire. Il est par contre plus difficile de pratiquer cette dichotomie dans l'image-illustration (celle couramment utilisée dans l'enseignement) qui tend à confondre réalité et représentation. L'usage illustratif nie tout caractère diégétique et s'applique à donner à l'image le rôle d'une fenêtre qui donne sur un réel qui est, ou a été, tangible. S'il ne s'agit pas de le nier tout lien au réel, car sans celui-ci nous ne comprendrions pas les images ; il faut cependant être conscients que la réalité est au service de la représentation beaucoup plus que la représentation n'est au service de la réalité. C'est cette logique et son fonctionnement qui devraient être enseignés dans les écoles.

Sous sa peau de mouton, l'image-illustration cache donc le grand méchant loup, mais que désigne cette expression, qui au premier abord ne semble pas si dangereuse?

Généralement, le terme d'illustration désigne une image qui accompagne un texte (ou un discours). On pourrait imaginer que textes et images interagissent pour la construction commune d'un sens ; or, nous sommes tributaires d'une tradition séculaire d'œuvres à dominante verbale dans lesquelles les éventuelles images n'ont qu'un rôle accessoire. Ainsi, par « image-illustration », j'entends avant tout ces usages où l'image n'est essentiellement

qu'un appui, une annexe, une redondance du texte (ou plus généralement de la parole), voire un agrément ou une décoration.

Montrer sans démontrer : on est là au centre de tout le désastre pédagogique que l'usage de « l'image-illustration » suppose dans l'enseignement. Le raisonnement est construit par l'enseignant, ou par le texte, et lorsque l'image intervient c'est, au mieux, dans l'étrange statut de « preuve ». L'image-illustration n'a pas besoin d'être mise en perspective ou questionnée, son unique rôle est d'amener un confort visuel au raisonnement oral ou écrit. Et le soin est laissé à l'enseignant de choisir les « bonnes images » et d'écarter « les mauvaises ». Un tri qui n'est plus d'usage hors des murs de l'école où ne subsiste que l'habitude à considérer photos, films et autres productions visuelles comme des illustrations d'un réel qu'il n'est pas nécessaire de questionner. Voilà une belle leçon: apprendre à subir les images.

Dans l'enseignement l'image ne doit pas servir pour appréhender ce qu'elle montre, ou en tout cas elle ne doit pas servir que pour ça. Elle doit faire réfléchir avant tout à une manière de montrer. L'image n'est pas un objet atemporel : bien questionnée, elle peut nous parler de l'époque qui l'a produite comme de celles qui l'ont successivement consommée. Elle nous parle d'imaginaires collectifs disparus ou lointains, des pensables et des montrables des sociétés. Pour cela, il faut que l'enseignant assume sa fonction de guide en prenant deux précautions qui me semblent fondamentales : la mise en contexte de documents visuels et l'insertion de ceux-ci dans des corpus visuels plus vastes.

Mettre les images dans leur contexte signifie les comprendre dans l'usage qui en a été fait, dans leur fonction sociale, qui sont toujours liés à un moment et un lieu précis. Cela signifie aussi entraîner le regard des élèves à considérer les produits visuels qu'ils consomment comme le fruit d'enjeux de société en les outillant ainsi pour mieux comprendre leur propre environnement médiatique.

Constituer des corpus signifie faire dialoguer les images entre elles, et œuvrer ainsi pour une confrontation des diverses manières de « donner à voir », plutôt que d'habituer les élèves à la simple consommation de ce qu'on leur donne à voir.

Cette démarche permet aussi d'éviter l'impasse qui constitue la recherche du « message », une phrase qu'on entend aussi trop souvent ; le « message » en question étant avant tout celui de l'artiste, de l'auteur. Comme dans un rébus, ou une devinette, quelqu'un aurait glissé un sens précis dans l'image en question que les récepteurs attentifs devraient décoder grâce à une formule bien éprouvée pour « retrouver » ce que l'auteur aurait voulu dire. Même si je caricature volontairement la démarche, l'inutilité de celle-ci me paraît évidente. Ce tic hérité d'une vision archaïque de l'histoire de l'art pose comme seul terrain d'une méthode l'interdépendance de l'auteur et de son œuvre (le premier expliquant la deuxième et inversement). Cette vision empêche de saisir les liens plus riches qui lient, au-delà de son auteur, une image à toute une société qui la produit, qui la reçoit et l'entretient. Toute construction et transmission de sens ne s'épuisent pas dans une logique de message caché, elles sont l'œuvre commune de l'émetteur et des récepteurs. De plus, il est nécessaire de garder à l'esprit que l'image est polysémique et que son sens est constamment remis en jeu en fonction du contexte général et spécifique de sa consommation.

Entre la dictature de PowerPoint et la youtubisation de la mémoire collective

Je ne sais pas si les nouvelles technologies imposent « en soi » une utilisation peu critique de l'image, mais je suis sûr du fait qu'« en pratique » elles multiplient les occasions et les

tentations d'un usage peu critique. Dans le domaine de l'enseignement, cet état de choses ne modifie pas seulement les pratiques des élèves, elle change aussi profondément la manière d'enseigner.

Il y a encore quelques années, le chercheur à la pointe de la technologie se rendant à un colloque devait s'assurer que les organisateurs avaient la possibilité d'installer les outils nécessaires, actuellement, l'usage du « PowerPoint » va de soi. Il arrive même que certains intervenants n'ayant « rien à montrer » s'en excusent, ou s'en expliquent. Le « montrer des images » est devenu un pendant quasi obligé à la prise de parole publique. PowerPoint, comme les autres programmes similaires, est aussi un programme adapté à la présentation de textes. Les conférenciers (tout comme certains enseignants) l'utilisent pour structurer leur intervention, rappeler les points importants, exposer un plan, montrer l'orthographe d'un nom, citer des références. Mais il est aussi un outil de ce qu'on appelle le « multimédia » : une plateforme pour du son, de l'image et de la vidéo.

Un conférencier ou un enseignant voulant pleinement profiter des possibilités qu'offre ce programme essaiera d'enrichir (plus souvent d'enjoliver) sa communication ou sa leçon avec des images. Il va choisir les images qui lui semblent les plus appropriées à son texte, celles qui « l'illustrent » le mieux. Et nous voici encore une fois au centre du problème de l'acculturation visuelle des élèves: l'usage illustratif de l'image. Combien de fois ai-je vu des conférenciers extrêmement pointilleux pour référencer toute citation textuelle, utiliser leurs citations visuelles avec la plus grande désinvolture? C'est toute la contradiction: PowerPoint nous oblige à utiliser des images pour nourrir notre discours, alors que ces images, devenues soudainement « indispensables » à une bonne présentation, ne sont qu'un prétexte visuel, une décoration qui ne mérite aucune explication, aucune mise en perspective.

A cette « facilité de montrer », correspond une « facilité de trouver ». YouTube et Google (et, mais un peu moins, des plateformes comme Flickr) constituent désormais les référents premiers pour la recherche d'images des élèves (et très souvent pour les étudiants universitaires): s'il n'y en a pas sur ces sites, on ne pousse que rarement la recherche plus loin. Hélas, contrairement à la sensation d'archive universel qu'ils offrent aux utilisateurs, on ne trouve pas tout sur ces sites, loin de là. Enfin, quelle traçabilité, quelle contextualisation peut-on faire de ces images ? Comment identifier le support d'origine alors que le tout est standardisé en un format informatique imposé ? Comment expliquer que cet Mpeg de 10 centimètres sur 15 pixellisé et saccadé était autrefois une pellicule 35 mm prévue pour des écrans immenses?

Par ses prétentions d'« archive virtuelle et totalisante », Internet se profile comme le substitut de notre mémoire collective, ou en tout cas comme son possible dépositaire. Le danger n'est pas dans sa capacité à fournir instantanément des flashbacks audiovisuels de notre mémoire, mais dans le tri qu'elle opère en faisant disparaître ce qui n'est pas retenu par le web. Le danger n'est pas vraiment l'entassement pêle-mêle d'images et de sons de statut, d'âge et d'origines différentes, mais la tendance qu'ont les étudiants qui l'utilisent à considérer internet comme une source unique, les libérant de la contrainte de référencer et d'identifier chacune des images utilisées. La source historicisée ou pour le moins historicisable disparaît derrière son fantôme.

Enfin, le danger est aussi dans la perte des caractéristiques et des qualités premières d'une panoplie de supports visuels (de la fresque au daguerréotype) qui s'aplatissent dans l'uniformisation d'un nombre donné de pixels sur un écran à cristaux liquides.

La valorisation pédagogique des fonds audiovisuels a ici un grand rôle à jouer, non seulement parce qu'elle nous fait prendre conscience de la fragilité de notre mémoire audiovisuelle, mais également parce que parler aux élèves de la complexité de la restauration, de la diversité des supports, des risques de dégradation, de l'existence d'innombrables formats dont certains ne sont même plus lisibles, permet de les sensibiliser à la diversité des vecteurs de l'image, aux expériences visuelles variées qu'ils permettent et que les usages courants tendent à effacer.

* * *

Le tableau des relations que le système d'enseignement entretient avec l'image que je viens d'esquisser est assez noir. Je me rends compte que l'école a en Suisse comme en Europe de nombreuses spécificités locales et nationales que je suis parfaitement conscient de pas toutes connaître. Il se peut donc que la situation catastrophique que j'ai décrite soit à nuancer selon les cas spécifiques. Je sais qu'occasionnellement, des opportunités de réfléchir sur l'image sont créées par les établissements secondaires, mais je connais aussi la résistance acharnée de certains enseignants face à des méthodes qui contredisent leur habituel usage de l'image. Certaines démarches, notamment autour du cinéma, ont avant tout comme objectif de constituer une culture cinématographique chez les élèves, de leur apprendre les rudiments de l'esthétique et de l'histoire de ce médium. C'est appréciable, mais c'est comme commencer par la fin, comme vouloir enseigner la littérature à des élèves qui n'ont pas encore appris à lire. Cette culture cinéphile n'aidera pas les jeunes à comprendre « leurs images », Eisenstein et Abel Gance auront simplement, dans leur esprit, le même statut que Tolstoï et Voltaire.

QUELLES SOLUTIONS ENVISAGÉES PAR LE POLITIQUE : LA CYBERCRIMINALITÉ CONTRE NOS ENFANTS

Mme Viola Amherd, Conseillère nationale et Présidente de la Commune de Brig

Licenciée en jurisprudence à l'Université de Fribourg. Mme Amherd est notaire et avocate, professions qu'elle exerce de manière indépendante depuis 1991.

De 1994 à 2006, elle est juge à l'aujourd'hui nommée Cour administrative fédérale.

Membre de plusieurs associations et Conseils d'administration, dont la Fondation suisse pour la protection de l'enfance, elle commence sa carrière politique en 1992 comme membre de l'Exécutif de la ville de Brig-Glis, dont elle est la Présidente depuis 2000.

Depuis juin 2005, elle est Conseillère nationale et membre de la Commission des affaires juridiques et de la Commission pour la circulation et des télécommunications. Elle assure aussi la direction de délégation du PDC au Parlement.

Je me souviens encore bien du moment, quand arriva l'annonce de la disparition soudaine de la petite Sarah. Cela m'avait alors beaucoup touchée. Tout à coup, ce n'était plus qu'à l'étranger, ailleurs, très loin, où ça arrivait. Tout à coup, c'était possible ici aussi, en Valais. Le « monde intact » de ma jeunesse se voyait tout à coup ébranlé.

On aime refouler de tels incidents. J'ai eu le même réflexe. Mais d'une certaine manière cet événement ne m'a plus lâchée. Cette pensée m'a toujours accompagnée durant toute ma vie politique : nous devons mieux protéger nos enfants. Il est vrai que cela est principalement une tâche des parents. Mais pas uniquement. C'est la tâche de toute la société. Et ce défi est énorme.

Je suis très contente que cette fondation existe. Elle n'empêche pas seulement que le sort de Sarah et de sa famille soit oublié. La Journée Sarah Oberson est un moment important qui permet de continuer de parler des menaces qui existent contre nos enfants. Et de la manière que nous gérons ces dangers. Vous, les parents, l'entourage des enfants, mais aussi nous, les politiciens, qui avons à façonner les conditions-cadre pour une protection efficace.

J'aimerais vous montrer où se situe actuellement le débat politique au niveau fédéral, et quelles sont – selon moi – les exigences majeures dans ce domaine.

Car depuis la disparition de Sarah Oberson, la diversité des menaces s'est accrue. Aujourd'hui, nous parlons de cybercriminalité. Le « World Wide Web » ne nous a pas apporté uniquement la globalisation de l'économie, l'accessibilité pour tout un chacun à presque toutes les connaissances, une libération spirituelle et des connexions culturelles. Il a également globalisé le crime. Des crimes comme la pornographie infantile, la traite des êtres humains et la maltraitance des enfants ont atteint une nouvelle et puissante dimension.

- Nous parlons du crime organisé.
- Nous parlons du fait de vivre des fantaisies sexuelles pathologiques de façon excessive,
- et du « grooming », de la prise de contact de pédophiles avec les enfants à travers Internet.
- Nous parlons du cybermobbing – aussi d'enfants envers des enfants –

- et de cyberbullying, dont les textes, les images ou les films sont diffusés à travers le portable, les chats, les blogs, les Social Networks, les portails de vidéos – et tout ce qu’il y a encore d’autre –, détruisant ainsi la vie de jeunes personnes à la personnalité encore instable.
- Or nous parlons aussi de phénomènes comme le « happy slapping » – le passage à tabac entre camarades d’école, dans le seul but d’en faire des photos avec le portable afin de les publier sur Internet.
- Et enfin, nous parlons aussi de killer games, dont les conséquences psychologiques sont dévastatrices notamment sur des enfants et des jeunes fragiles.

Je n’ai probablement pas égrené tous les dangers que les médias nous offrent.

Nous ne pouvons pas les empêcher. Car c’est un fait irrévocable : les médias électroniques modernes sont aujourd’hui une partie constituante de la vie de nos jeunes. Il ne s’agit pas de leur interdire l’accès, mais de leur transmettre le bon maniement des nouveaux médias et de créer les conditions-cadre appropriées.

La plupart des parents n’a pas grandi avec ces médias et se voit souvent débordée. Toutefois, tout le monde est affecté. Car quel enfant ou jeune d’aujourd’hui, n’a pas encore touché d’ordinateurs, visité un site Internet ou employé un portable ? Même dans les recoins les plus cachés de nos vallées et dans les maisons les mieux gardées, grâce aux nouveaux médias, des crimes contre nos enfants sont possibles.

La politique, consciente du problème, prend part au débat. Au niveau fédéral, il existe un grand nombre de rapports qui démontrent une prise de conscience de la part du politique de l’énormité du problème que représente la cybercriminalité. Je ne mentionne que les plus importants :

- la stratégie pour une politique suisse de l’enfance et de la jeunesse de 2008,
- le rapport sur « jeunesse et violence » de 2009,
- le rapport fondamental « sécurité et confiance » de 2009, qui se penche sur le maniement des dangers des réseaux,
- le rapport sur la protection contre le cyberbullying du mai dernier
- et – comme document plus récent – le programme national « protection de la jeunesse face aux médias et compétences médiatiques » du juin de cette année.

Justement, ce dernier document montre à quel point le Conseil fédéral reste réticent à agir. Malgré plusieurs interventions parlementaires, il renonce à l’interdiction et à la réglementation de contenus médiatiques dangereux pour la jeunesse. Il semble que le Conseil fédéral ait déjà capitulé devant le secteur médiatique, en se cachant régulièrement derrière son manque de compétence politique.

Ainsi faisant, il a aussi accepté que la politique de l’enfance et de la jeunesse, en tant que défi complexe et hétérogène, ne peut être abordée que dans son ensemble. Dans ce domaine, des mesures préventives et répressives sont nécessaires ; ainsi que des mesures qui permettent de sortir les jeunes de la spirale de la violence et qui permettent de réduire l’effet de la violence sur la victime et le coupable lui-même.

Pour créer les bases de cette politique à plusieurs piliers, le Parlement a approuvé la révision totale de la loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse. Sur ma demande, le Conseil national a même approuvé l'introduction d'un article sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse dans la Constitution fédérale. Le Conseil des États doit encore le traiter.

La protection de nos enfants des dangers du cybermonde est une partie de cette politique de la jeunesse. Mais comprenez-moi : ce n'est pas que le Conseil fédéral n'a pas envisagé la problématique dans son ampleur. Après tout, la Confédération a créé deux instruments pour lutter contre la criminalité sur Internet : en 2001 le SCOCI, le service de coordination de la lutte contre la criminalité sur Internet, et en 2003 la MELANI, la centrale d'enregistrement et d'analyse pour la sûreté de l'information. Ces deux entités furent des acquisitions de la Conseillère fédérale Ruth Metzler et constituent le premier pas d'une collaboration entre la Confédération et les Cantons dans ce domaine. Collaboration qui a déjà permis des résultats importants dans la lutte contre la pornographie infantile sur Internet.

Mais le monde ne s'arrête pas. La technologie continue d'évoluer et offre de nouvelles possibilités : des portables plus performants, des réseaux sociaux, de nouvelles consoles de jeux etc. Tout cela nous défie. Le Conseil fédéral donne l'impression de ne plus prendre assez au sérieux ces thématiques. Il ne réagit toujours que sur la pression du parlement.

Or peut-être, cela dépend aussi du fait que l'ancien chef du département du DFI et « défenseur suprême de la politique de la jeunesse », Pascal Couchepin, avait défini ses priorités ailleurs.

Nous devons réactiver le Conseil fédéral.

Je formule ici quatre exigences :

- | |
|--|
| <ol style="list-style-type: none">1. L'interdiction de contenus médiatiques dangereux pour la jeunesse2. La poursuite et la répression de la maltraitance virtuelle des enfants3. Une meilleure collaboration dans la politique de l'enfance et de la jeunesse4. Un procédé international commun contre la cybercriminalité |
|--|

Concernant l'interdiction de contenus dangereux pour la jeunesse :

En tout premier lieu cela signifie que la vente, l'offre, la cession et le fait de rendre accessible des représentations de tout genre, contenant de la violence et/ou dangereuses pour l'enfance et la jeunesse, soient condamnés.

Il y a trois ans, le parlement a transmis une motion sur l'interdiction de *killer games*.

Depuis lors, il est vrai que plus rien ne s'est passé. Le Conseil fédéral mise sur des mesures d'autorégulation du secteur médiatique. Mais cela ne suffit pas, car ce dernier n'a manifestement aucun intérêt à soutenir des mesures efficaces. Il n'est même pas disposé, selon le Conseil fédéral, à contribuer financièrement au programme de protection de la jeunesse face aux médias.

Toutefois, nous ne pouvons pas non plus attendre jusqu'à ce que le Conseil fédéral et le parlement aient adopté de nouvelles lois. Ainsi, lors de la dernière session en septembre, j'ai invité le Conseil fédéral à agir sur les bases juridiques existantes.

Poursuite et répression de la maltraitance virtuelle des enfants :

Ils sont également à condamner la maltraitance virtuelle des enfants et l'ébauche d'un dialogue sexuel dans les chat-room. Ma motion à ce propos a été déposée déjà il y a trois ans. D'ultérieures interventions de la part de ma collègue du Conseil et du parti, Barbara Schmid-Federer, sont encore en voie de traitement.

Or jusque-là, le Conseil fédéral n'a encore rien proposé. Au contraire, la direction prise semble très dangereuse. Le nouveau Code de procédure pénale de la Confédération, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2011, ne permet d'investigations secrètes que dans le cas de soupçons fondés qu'un acte particulièrement grave ait été commis. Mais une investigation secrète dans le cas où un acte sera commis selon toutes prévisions, n'est plus possible. Cette procédure fait que l'arrestation de pédophiles sur Internet devient presque impossible. Cette situation doit immédiatement être rectifiée.

Il s'agit là d'une des attaques les plus perfides contre nos enfants. Souvent, l'ébauche de discussions sexuelles dans des chat-rooms mène à des rencontres véritables et à l'abus sexuel. De par le boom des réseaux sociaux dans les dernières années, ce danger a augmenté de manière dramatique.

Meilleure collaboration dans la politique de l'enfance et de la jeunesse :

L'hétérogénéité des fondements juridiques cantonaux et leurs mesures est à rectifier.

Dans ce domaine, une multitude d'interventions parlementaires reste en suspens. Il y a deux ans, le Conseil fédéral a repoussé mon initiative en faveur d'un centre national de compétence pour médias électroniques. Aujourd'hui encore, il n'a pas l'intention d'aller dans cette direction.

Mais j'insiste :

Il faut créer un centre d'écoute au niveau fédéral. Aujourd'hui, une multitude d'offices sont responsables. Il y a trop d'interfaces. Ce dont nous avons besoin, c'est un dispositif, qui :

- lance des campagnes de prévention et des programmes d'information
- offre un centre d'écoute central pour parents, enseignants et instances officielles
- met à disposition les directives, les programmes et les matériaux pour les écoles
- certifie les DVDs, les jeux d'ordinateur, la télévision, les services pour téléphones mobiles, etc.

Bref : un seul centre de compétence, sachant agir rapidement.

Procédé international commun contre la cybercriminalité :

La Suisse doit ratifier la Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité et s'investir dans l'ONU pour une lutte commune dans le monde.

Il est vrai qu'en 1997 nous avons ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant de l'ONU. La Suisse a été l'un des premiers Etats qui a signé la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la cybercriminalité. C'était en 2001. Mais malgré les multiples invitations, le Conseil national ne l'a toujours pas soumise à la ratification. Ceci est incompréhensible.

Cependant, cela ne peut pas suffire. On ne peut aller à l'encontre d'un phénomène global que par une collaboration globale. Depuis 2002, la Suisse est un membre de l'ONU et y jouit d'une haute considération. Il est temps qu'elle s'investisse à ce que la cybercriminalité soit méprisée et combattue mondialement. Après tout, l'Autorité de l'ONU pour la communication et la technologie a son siège à Genève. Cette autorité soutient les Etats dans la lutte contre la cybercriminalité. Mais les mesures ne sont que ponctuelles et guère coordonnées. Il faut une pression politique considérable, afin de les mettre en oeuvre de manière efficace.

Bilan :

Nous ne sommes vraiment qu'au début. Je suis convaincue, qu'aujourd'hui nous ne voyons que la pointe de l'iceberg. Dans quelques années seulement, la cybercriminalité constituera la plus grande menace de notre société. Elle est plus généralisée que les conflits armés et plus imminente que le changement climatique. C'est pourquoi il faut agir :

- Où les compétences nous manquent, nous devons aller les chercher.
- Où nous manquons de moyens, nous devons les créer.
- Et où nous sommes seuls, nous devons nous connecter.

Et vous, Mesdames et Messieurs, vous devez surtout faire une chose : ne pas relâcher votre pression sur la politique. En continuant de mettre le doigt sur les points faibles. Pour cela, je vous remercie déjà maintenant.

EVOLUTION DE LA PREVENTION ET DE LA LUTTE CONTRE LA CYBERCRIMINALITE

Mme Tiziana Bellucci, Directrice Générale d'Action Innocence

Titulaire d'une licence en Sciences Commerciales et Industrielles, Tiziana Bellucci a travaillé plus de 15 ans dans le domaine de la communication, tout d'abord au sein de plusieurs multinationales puis en tant que consultante indépendante.

Après 5 ans de bénévolat au sein du comité directeur d'Action Innocence, Tiziana Bellucci a accepté, en 2006, le poste de Directrice Générale de l'Association. Maman de 3 enfants et préoccupée par l'impact des nouvelles technologies sur le développement des jeunes d'aujourd'hui, elle a souhaité mettre à profit ses compétences au nom d'une cause actuelle et qui lui tient particulièrement à cœur : la protection des enfants sur Internet.

Son rôle principal est, bien entendu, la gestion de l'Association mais son expérience et son expertise en communication permettent à l'Association de développer et réaliser des outils de prévention des plus attractifs et adaptés aux besoins des différents publics.

La cause est entendue : le monde s'est converti au numérique.

Selon une évaluation de l'Internet World Stats, en 2009, il y avait 1,59 milliards de personnes en ligne.

Selon l'office fédéral de la statistique, d'octobre 2009 à mars 2010, 82.1% des personnes de 14 ans et plus en Suisse ont utilisé Internet au moins une fois au cours des six derniers mois. 94 % des 14-19 ans utilisent régulièrement Internet.

6 années seulement après sa création, Facebook annonce 500 millions d'utilisateurs inscrits. Plus de 3 milliards de photos et plus de 5 milliards d'éléments de contenu ont été mis en ligne. En septembre dernier, 2,3 millions de personnes vivant en Suisse possédaient un compte Facebook, soit 29% de la population. 60% ont moins de 30 ans. (www.24heures.ch/suisse-nombreux-facebook-2010-09-23)

Selon un sondage réalisé récemment par le fabricant de logiciels de sécurité informatique AVG, 81% des enfants de moins de 2 ans sont présents sur Internet et 33% ont une photo d'eux sur le Net dès leur naissance. Avant même de savoir lire ou écrire, 7% des enfants possèdent déjà leur propre adresse email et 5% un profil personnel sur un des réseaux sociaux.

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication organisent désormais notre vie et façonnent nos comportements. Elles concernent toutes nos activités professionnelles ou familiales, individuelles ou collectives.

Chacun est rompu désormais au courrier électronique et on vit de plus en plus en ligne. C'est sur eBay qu'on achète un livre, c'est sur Google qu'on cherche un renseignement. Grâce à la toile, on tchatte, on blogue, on télécharge, on joue, et depuis le Web 2.0 on peut avoir une vie sociale en ligne grâce aux réseaux du même nom.

Et le net de demain est déjà là, accessible depuis les portables dont des milliards sont déjà en circulation dans le monde. Celui qu'on appelle au choix le Web 2.5, le web 3.0 et même le Web 4.0. Nous allons vers un web de documents connectés à un web de données connectées.

A une époque où le monde numérique est disponible en un seul click et où les enfants et les adolescents sont en train de devenir des citoyens numériques dans un monde qui ne connaît aucune limite et aucune frontière, la protection de l'enfance en ligne est une question critique qui exige impérativement des réponses claires et coordonnées non seulement au niveau national mais également international.

La protection des enfants en ligne est une problématique mondiale qui nécessite une réponse mondiale.

Il existe maintenant un ensemble substantiel d'instruments internationaux qui visent à imposer des actions destinées à protéger les enfants dans le cadre d'Internet.

Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI)

Reconnaissant la nécessité de l'organisation d'un débat au niveau mondial, l'Union Internationale des télécommunications (UIT) a décidé lors de sa conférence de Minneapolis en 1998 de créer un sommet mondial sur la société de l'information (SMSI). Ce sommet qui s'est tenu en deux temps, à Genève en 2003 et à Tunis en 2005, s'est conclu par l'approbation de résultats qui prennent un audacieux engagement « à édifier une société de l'information à dimension humaine, inclusive et privilégiant le développement, où chacun puisse créer des informations et des connaissances, y accéder, les utiliser et les partager ». Les résultats du SMSI ont également spécifiquement reconnu les besoins des enfants et des adolescents et la nécessité de les protéger dans le cyberspace. L'Engagement de Tunis a reconnu « le rôle des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), dans la protection et le développement des enfants » ainsi que la nécessité de renforcer l'action pour « protéger les enfants contre tout abus et assurer la défense de leurs droits dans le contexte des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)».

3^{ème} congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents Rio de Janeiro, 2008

Dans la déclaration et appel à l'action, document rédigé lors du 3^{ème} congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents qui s'est tenu à Rio de Janeiro en 2008, les participants font appel à « tous les Etats, avec l'appui des organisations internationales et de la société civile, incluant les ONG, le secteur privé, les adolescents et les jeunes, pour qu'ils mettent en place des cadres d'actions solides pour la protection des enfants et des adolescents contre toutes formes d'exploitation sexuelle », notamment dans l'utilisation d'Internet et des nouvelles technologies de l'Information et de la Communication. Pour citer une action :

- « Mener des campagnes d'éducation et de sensibilisation ciblant les enfants, les parents, les professeurs, les associations de jeunes et autres acteurs travaillant avec et pour les enfants, afin d'améliorer leurs connaissances des risques d'exploitation sexuelles liés à l'utilisation d'Internet, des téléphones mobiles et autres technologies, et qui incluront de l'information sur les manières dont les enfants peuvent se protéger, comment obtenir de l'aide et comment signaler les cas de pornographie infantile et d'exploitation sexuelle en ligne. (...) »

Par ailleurs, lors du même congrès, la communauté mondiale des enfants et des adolescents a déclaré ce qui suit : « Nous demandons des règles de cyber sécurité plus fortes et qui soient bien propagées tant sur les sites web qu'à l'intérieur des communautés. A cette fin, nous réclamons l'élaboration accrue de manuels pour les enfants, les enseignants, les parents et les familles, abordant les menaces d'Internet tout en fournissant des informations supplémentaires sur l'exploitation sexuelle des enfants ».

Directives du Child Online Protection (COP)

Le thème de la Journée mondiale 2009 des télécommunications et de la société de l'information était « La protection des enfants dans le cyberspace ». A cette occasion, le Dr Hamadoun Touré, secrétaire général de l'UIT, a appelé toutes les parties prenantes, notamment les décideurs, les opérateurs et les entreprises, à promouvoir l'adoption de politiques et stratégies qui garantiront, dans le monde entier, l'accès des jeunes aux ressources en ligne, en toute sécurité. Plusieurs pays, dont la Suisse, ont déjà répondu à cet appel. Action Innocence a notamment présenté en mai dernier les activités qu'elle menait en Suisse.

L'initiative Child Online Protection (COP) de l'UIT a publié la même année des directives à l'usage des différents acteurs : enfants, parents et éducateurs, professionnels des TIC, et décideurs.

Ces directives ont été préparées en vue de « jeter les bases d'un cybermonde sûr et sans danger non seulement pour les enfants d'aujourd'hui, mais aussi pour les générations futures. Elles sont destinées à servir de prototype pouvant être adapté et utilisé en cohérence avec les lois et coutumes nationales ou locales ».

La volonté est d'encourager les efforts déployés avec succès dans de nombreux pays pour réduire les risques auxquels sont exposés les enfants dans le cyberspace et de partager les bonnes pratiques.

Parallèlement, en Suisse, plusieurs initiatives allant dans le même sens ont été mises sur pied ces dernières années.

Programme National pour la Protection de l'Enfant

En juin 2008, l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) a créé, avec des partenaires privés (UBS Optimus Foundation et Oak Foundation), l'association Programme National pour la Protection de l'Enfant, dans le but de réaliser à partir de 2010 un programme national de protection de l'enfant. La Fondation Suisse pour la Protection de l'Enfant a été mandatée pour élaborer un concept. L'un des thèmes abordé est la protection de l'enfant dans le contexte des nouveaux médias.

Dans le rapport final, les experts ont distingués les domaines à problèmes suivants :

- pédocriminalité dans les nouveaux médias (online grooming)
- accès a des contenus inappropriés
- cyberharcèlement
- rapport problématique aux jeux vidéo

Ils ont proposé plusieurs mesures, comme :

- « Mettre les bases légales nécessaires pour qu'une éducation aux médias étendue et complète ayant un caractère obligatoire soit introduite partout en Suisse dans les plans d'étude des premières années primaires, de manière à ce que les enfants acquièrent très tôt les compétences requises. »

Plusieurs projets ont été proposés, comme :

- Campagne de sensibilisation nationale sur les nouveaux médias et élaboration d'une stratégie de prévention visant à combattre le cyberharcèlement ;
- Elaboration de stratégies de prévention, de détection précoce et d'intervention pour combattre l'addiction (aux jeux) en ligne chez les jeunes.

Mais, à ce jour, à l'issue de la procédure de consultation, il a toutefois été décidé que le programme ne serait pas mis en œuvre comme prévu à partir du 1^{er} juillet 2010.

Programme national « Protection de la jeunesse face aux médias et compétences médiatiques » lancé par le Conseil fédéral

En juin de cette année, un an après avoir adopté le rapport « les jeunes et la violence pour une prévention efficace dans la famille, l'école, l'espace social et les médias », le conseil fédéral a donné son feu vert à deux programmes nationaux. L'un d'eux, intitulé « Protection de la jeunesse face aux médias et compétences médiatiques », vise avant tout à « aider les enfants et les adolescents à utiliser les médias de façon sûre, responsable et adaptée à leur âge ». Il entend aussi « conforter les parents, les enseignants et les adultes de référence dans leur rôle d'accompagnateurs et d'éducateurs. La Confédération souhaite s'appuyer sur l'offre existante et collaborer avec les milieux économiques, les ONG et les services compétents sur le plan local et cantonal. Le programme se déroulera de 2011 à 2015.

Cependant, avoir une politique est une chose, avoir des pratiques actives en est une autre.

Que se passe-t-il sur le terrain ?

Depuis plusieurs années, en Suisse, diverses initiatives ont vu le jour pour promouvoir une pratique plus sûre des nouvelles technologies de l'information et de la communication et développer les compétences médiatiques.

Des organismes privés, les services de police, les établissements scolaires, les HEP ou encore l'industrie jouent déjà un rôle dans l'information, la sensibilisation, la prévention ou encore la formation.

Quelques exemples :

www.elternet.ch

www.netcity.org

www.actioninnocence.org

www.safersurfing.ch

www.t-ki.ch

www.skppsc.ch
www.fri-tic.ch
www.educa.ch
www.security4kids.ch
www.andyknigge.ch

Mais, à ce jour, par manque de moyens, par manque de coordination, les actions n'atteignent pas toujours les publics cibles visés, elles sont souvent limitées dans le temps, limitées à une région, à une ville, voire à une école...

La protection des enfants en ligne ne peut être renforcée que par le biais d'une stratégie cohérente qui, non seulement, tient compte du rôle des différentes parties prenantes et initiatives déjà existantes mais également encourage la collaboration entre partenaires et l'échange de bonnes pratiques.

Prévention à la source

Bien qu'il y ait une prise de conscience croissante des dangers liés à Internet, il reste encore beaucoup à faire.

Alors que les mesures de prévention se développent, certains risques s'accroissent et d'autres apparaissent.

Comme les nouveaux médias se caractérisent par leur courte durée de vie et leur capacité d'innover, les dangers potentiels encourus par les enfants changent avec chaque nouvelle application ou nouveau gadget technologique.

Malheureusement, à l'heure actuelle, l'empressement d'offrir de nouvelles technologies en ligne, de plus en plus efficaces et lucratives, relègue au second plan la sécurité des utilisateurs, notamment celle des jeunes internautes.

La liste des problèmes d'aujourd'hui, et des éventuelles solutions proposées, n'est jamais définitive.

De ce fait, la compétence de chaque enfant à se protéger des dangers liés aux nouvelles technologies revêt une importance cruciale dans la prévention.

Alors que les producteurs et fournisseurs de services en ligne doivent faire tout ce qu'ils peuvent sur le plan technique pour rendre Internet aussi sûr que possible pour protéger les enfants et les adolescents, la première et la meilleure forme de défense est de les sensibiliser à ce qu'il peut arriver en ligne et leur apprendre à se protéger. Il est devenu évident que le plus efficace est que les enfants comprennent eux-mêmes le but et le sens des règles à respecter.

De plus, il incombe aux enfants, et plus particulièrement aux adolescents, d'assurer l'essentiel de la responsabilité d'un comportement convenable et respectueux en ligne. On emploie de plus en plus à cet effet le terme de citoyenneté numérique.

Citoyen numérique

Nos enfants sont des citoyens numériques, des citoyens d'un nouveau monde immatériel, illimité et potentiellement tout-puissant.

Ils sont continuellement connectés et vivent en réseaux. Ils ne sont jamais seuls. Ils sont mobiles, multitâches, adaptables, interdépendants... Ils peuvent, en tout temps, interagir avec leurs pairs, échanger, partager, communiquer...

Mais n'oublions pas, même dans un univers numérique, ils sont, avant tout, des citoyens !

Quand on parle de nouvelles technologies, il est donc impératif d'aborder avec les jeunes internautes les notions de responsabilité, d'éthique, de respect, de civisme, de choix et d'esprit critique.

Il s'agit donc d'encourager, non seulement, un comportement plus sûr en ligne, mais aussi, plus responsable.

Les jeunes d'aujourd'hui évoluent avec aisance et dextérité dans un monde où les nouvelles technologies s'entremêlent dans tous les aspects de leur vie. Le temps n'est donc plus à se demander si nous devons adopter la technologie et la culture numérique mais plutôt de savoir si nous l'adoptons de manière adéquate.

Il faut trouver un équilibre entre nos modèles éducatifs traditionnels et ces nouvelles approches informatisées et médiatiques.

Il est vrai que les jeunes d'aujourd'hui ont un très bon sens technique et ils sont capables de maîtriser rapidement et facilement des programmes et des applications complexes que ce soit sur des ordinateurs, des terminaux mobiles ou d'autres équipements, et ils le font de manière quasi intuitive. On les appelle d'ailleurs les « Digital Natives ». Ce terme a été inventé il y a quelques années pour désigner les individus qui ont grandi dans un environnement numérique et montrer leur différence avec les « Digital Migrants » qui n'ont pas grandi dans cet environnement, qui l'ont adopté plus tard, et pour qui l'arrivée des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication a été un bouleversement majeur.

Toutefois, malgré cette différence, malgré ce « fossé numérique générationnel » comme on l'appelle, les adultes, et plus particulièrement les parents, peuvent partager des valeurs et des principes, apporter de précieuses compétences et expériences de vie. Il n'est nul besoin d'être informaticien pour avoir du bon sens et donner de précieux conseils.

La difficulté majeure, à ce jour, est d'amener les parents à s'investir dans cette démarche.

Une analyse récente de l'Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA) a mis en évidence que dans la plupart des cas, les parents ne sont pas conscients des expériences en ligne auxquelles leurs enfants sont susceptibles de faire face et les vulnérabilités liées aux différentes activités en ligne.

Selon des analyses récentes :

En France, 72% des enfants sont seuls lorsqu'ils surfent sur Internet, 85% des parents ont entendu parler des logiciels de contrôle parental, mais seuls 30% en ont effectivement installé un.

Il est crucial de déterminer ce que les jeunes font en réalité en ligne par opposition à ce que les adultes pensent qu'ils font. Des recherches ont montré que de plus en plus d'enfants se connectent à Internet à l'aide des consoles de jeux et de terminaux mobiles, alors que de nombreux adultes n'ont même pas conscience qu'une connectivité est possible grâce à ses équipements.

Il est donc impératif que les parents se mobilisent et prennent conscience de l'importance de dialoguer avec leurs enfants et de les accompagner dans la découverte et l'utilisation d'Internet.

Je terminerai cette partie concernant la prévention par deux extraits tirés d'une interview de Philip Nielsen, Responsable adjoint de la Consultation Adolescents de la Fondation Phénix à Genève :

« L'ordinateur est un lieu autour duquel s'articulent les conflits de l'adolescence, au même titre que les sorties, les pantalons trop bas, la musique trop forte etc. »

« L'ordinateur est devenu un tiers conflictualisant autour duquel on va apprendre à se battre dans le bon sens du terme. C'est important que ça se frotte, que ça se dispute autour de l'ordinateur. Souvent les gens ne supportent pas les conflits et les évitent, alors qu'ils sont nécessaires parce que l'autonomisation passe justement par là ! »

Si Internet a permis à des millions de personnes de communiquer et d'accéder à d'innombrables informations, son développement a également engendré une nouvelle forme de délinquance : la cybercriminalité.

La cybercriminalité désigne toute activité répréhensible qui utilise ou vise les réseaux numériques.

Le caractère transfrontalier de cette nouvelle criminalité a poussé les Etats à renforcer la coopération et la coordination internationale.

Convention sur la cybercriminalité du Conseil de l'Europe

En 2001, les pays membres du Conseil de l'Europe, les Etats Unis, le Canada, le Japon et l'Afrique du Sud, ont adopté à Budapest une convention sur la cybercriminalité. Cette convention est le premier traité international visant à combattre la cybercriminalité. Elle tend vers l'harmonisation des droits pénaux des Etats parties, en obligeant ceux-ci à pénaliser notamment la fraude et la falsification informatiques, le vol de données, l'introduction illicite dans un système informatique protégé, la violation des droits d'auteurs, mais aussi la pornographie infantile sur Internet. La convention règle également la façon dont les preuves dans les enquêtes pénales sont recueillies et préservées. Elle assure notamment que les autorités chargées de l'enquête puissent rapidement avoir accès aux données informatisées afin que ces dernières ne soient pas falsifiées ou détruites durant la procédure. Enfin, elle a

pour but la mise en place d'une vaste collaboration rapide et efficace entre les Etats parties. Collaboration facilitée notamment par Interpol et Europol.

A fin octobre 2010, 16 Etats avaient signé le traité et 30 Etats l'avaient ratifié.

La Suisse a signé la convention en 2001 et le Protocole additionnel contre le racisme et la xénophobie en 2003.

En juin dernier, le Conseil Fédéral a approuvé un message proposant la ratification de la Convention. La Suisse remplit largement les exigences du traité, seules quelques petites adaptations du code pénal et de la loi sur l'entraide pénale internationale sont nécessaires. De plus, la convention demande que chaque Etat crée un point de contact joignable vingt-quatre heures sur vingt quatre et sept jours sur sept pour faciliter les investigations au niveau national et international dans le domaine de la cybercriminalité. Cette tâche sera confiée à l'Office fédéral de la police (fedpol).

Service national de coordination de la lutte contre la criminalité sur Internet (SCOCI).

En juin 2000, la Conférence des commandants des polices cantonales de Suisse (CCPCS) a constitué un groupe de travail inter-cantonal (BEMIK) qui a relevé l'insuffisance des moyens utilisés jusqu'alors en matière de criminalité sur Internet. Il a défini des mesures urgentes à prendre et a recommandé la mise sur pied d'un service national de coordination en matière de cybercriminalité. S'appuyant sur les recommandations du groupe de travail inter-cantonal (BEMIK), le Département fédéral de justice et police (DFJP) et la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) ont décidé de lutter conjointement contre la criminalité sur Internet en mettant en place un centre national de coordination de la lutte contre la criminalité sur Internet (SCOCI).

Le SCOCI a débuté ses activités le 1^{er} janvier 2003 et le comité directeur a décidé que le service de coordination accorderait une attention particulière à la lutte contre la pornographie infantile.

A ce jour, le SCOCI joue un rôle primordial en Suisse dans la lutte contre la cybercriminalité, plus particulièrement la pédocriminalité. Il constitue, aujourd'hui, le point de contact central pour les personnes souhaitant signaler l'existence de sites Internet suspects, voire illégaux. Après examen du signalement et sauvegarde des données, le SCOCI transmet, si besoin, les informations reçues aux autorités de poursuite pénale compétentes en Suisse et à l'étranger. Le service de coordination est également chargé de rechercher des contenus illicites, comme les fichiers pédopornographiques sur Internet. Il est aussi, en sa qualité de service national de coordination, l'interlocuteur privilégié pour les services étrangers, qui exercent la même fonction.

Le rapport annuel 2009 du SCOCI fait état notamment des résultats suivants : les cas générés par la recherche active du SCOCI sont en forte hausse par rapport à 2008. Il s'agit avant tout de cas de possession réitérée et de diffusion présumée de pornographie infantile, identifiée à l'aide du monitoring des réseaux peer to peer. Ce nombre est en progression, notamment grâce à l'utilisation de nouveaux outils de monitoring sur des réseaux peer to peer, développé notamment par Action Innocence et remis gratuitement au SCOCI. L'analyse des feedbacks envoyés par les polices et les autorités judiciaires cantonales témoigne de la fiabilité des dossiers transmis aux cantons. Dans la majeure partie des cas, une perquisition a eu lieu et du

matériel illégal a été saisi. Les poursuites engagées ont aboutit, dans une très grande majorité des cas, à des condamnations. Cependant les peines pécuniaires restent les plus fréquemment prononcées.

Depuis août 2009, les collaborateurs du SCOCI peuvent mener des investigations secrètes sur les chats et les forums. Ces infiltrations ouvrent des possibilités nouvelles et très étendues en termes de monitoring des activités illégales sur Internet notamment des actes d'ordres sexuels avec des enfants. Cependant, la révision du code pénal qui entrera en vigueur en janvier prochain autorisera l'investigation secrète sous infiltration que lorsque « des soupçons reposant sur des faits indiquent que les délits particulièrement graves ont été commis » et non plus si ces délits pourraient être commis. Pour le juge d'instruction, Jean Treccani, il s'agit d'un réel retour en arrière. « Avec cette nouvelle loi, on perd un moyen important de lutter contre ce fléau. En limitant les possibilités d'enquête par infiltration, les législateurs ont sous-estimé le problème de la pédophilie sur Internet. »

Le SCOCI, comme les autres entités spécialisées en Europe et dans le monde, est confronté à la très grande réactivité dont font preuve les criminels sur Internet. Ces derniers innovent constamment afin de s'adapter aux contraintes posées par un environnement technologiques et législatif en perpétuelle évolution.

On assiste à une diversification des lieux d'échange des contenus pédopornographiques. Les criminels utilisent des nouveaux services d'échange, autres que les réseaux peer to peer, et communiquent de plus en plus dans des groupes fermés particulièrement difficiles à pénétrer.

Par ailleurs, les possibilités de se connecter à Internet se multiplient. Les criminels disposent des réseaux wifi et de l'Internet mobile, ainsi que de nouveaux modes de connexion leur garantissant l'anonymat.

L'adaptabilité et la capacité à innover des criminels, forcent les services de polices et entités spécialisées à se renouveler continuellement pour offrir, le plus rapidement possible une réponse adaptée à ces nouveaux défis.

Rassembler l'ensemble des intervenants qui se préoccupent de la sécurité en ligne des enfants.

Au vue de ce qui précède, il est impératif que les moyens mis à disposition aux organismes luttant contre la cybercriminalité soient renforcés. Il est important également d'intensifier la collaboration au niveau international et d'encourager les partenariats avec tous les acteurs du monde de l'Internet. Diffuseurs, fournisseurs d'accès et opérateurs de téléphonie mobile, doivent être partie prenante contre la cybercriminalité.

La protection de l'enfance est un problème qui concerne tout un chacun, la solution doit venir de tous.

Sources :

www.bfs.admin.ch

www.facebook.com/press/info.php?statistics

www.avg.com/ch-fr/accueil

www.itu.int/wsis

www.ecpat.net/EI/Updates/FRWCIIIOutcome.pdf

www.itu.int/osg/csd/cybersecurity/gca/cop/

Proposition en vue d'un Programme national pour la protection de l'enfant – PNE 2010-2020

Concept général

Partie I concept – questions de fond

Rapport final partie II et III

www.bsv.admin.ch/aktuell/medien

www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/19469.pdf

www.phenix.ch

Bulletin « Couple et Famille » – interview Philip Nielsen par Véronique Häring, psychologue

www.enisa.europa.eu

<http://conventions.coe.int/Treaty/fr/Treaties/Html/185.htm>

www.kobik.ch

©Action Innocence/Tb/3 novembre 2010

TEMOIGNAGES : QUESTIONS ET REPONSES SUR CIAO.CH

Mme Eva Fernandez, Directrice de l'Association romande CIAO, partage des situations vécues par certains des usagers du site, en respectant le strict anonymat des protagonistes

Mme Fernandez est licenciée en Lettres (Linguistique, Espagnol, Histoire) de l'Université de Neuchâtel.

Intégrée en tant qu'étudiante dans les associations de jeunesse (associations d'étudiant-e-s) elle devient professionnellement active dans ce domaine au sein du GLAJN (Groupe de liaison des activités de jeunesse) et du GRAJ (Groupe romand des activités de jeunesse). Elle a représenté le Conseil Suisse des activités de jeunesse au sein de la Commission fédérale de la jeunesse entre 1992 et 1997.

Egalement active politiquement, elle a assuré durant 6 ans le secrétariat cantonal de son parti, tout en étant mère d'une jeune enfant et répondant à ses mandats politiques (législatifs de la ville et du canton).

Eva Fernandez a repris la direction de l'association CIAO en février 2010, retournant ainsi à la politique de la jeunesse, dans le domaine de la prévention.

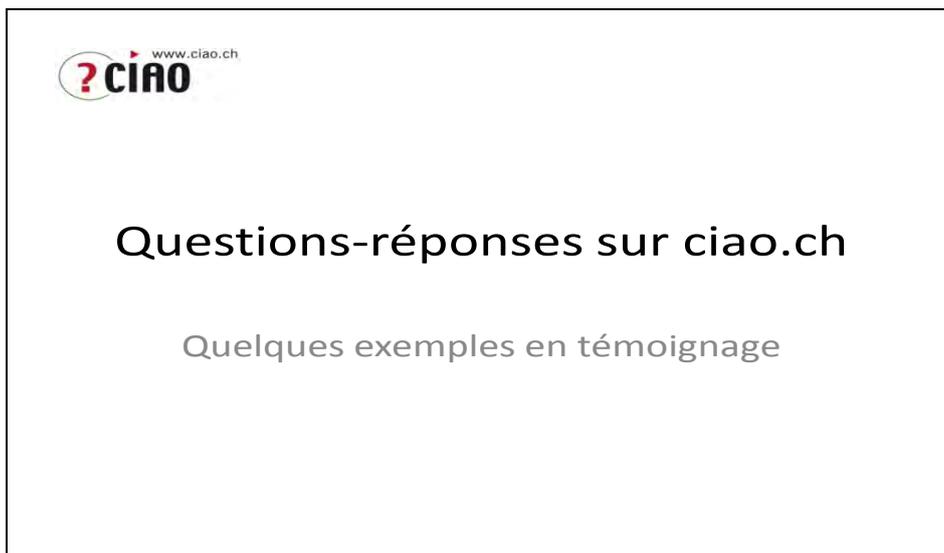
CIAO est un site d'information et de prévention pour les 13-20 ans. Un site généraliste qui traite de toutes les informations qui intéressent cette tranche d'âge, sauf la musique et le cinéma. Il offre « un service gratuit et anonyme de questions-réponses. Les jeunes peuvent poser facilement leurs questions sur CIAO. Des spécialistes leur répondent directement sur le site de manière personnalisée, respectueuse, fiable et adaptée à leur demande dans un délai de 3 jours ouvrables. » (www.ciao.ch)

Avant de commencer à vous énoncer des témoignages, j'aimerais souligner que je considère l'existence d'Internet comme une chance car, grâce à cette technologie, des sites comme CIAO permettent aux jeunes de poser les questions qui les tracassent. Il est possible que, sans cet outil, ces questions n'auraient jamais été posées ou du moins pas à des spécialistes.

Pour reprendre le titre de cette journée de réflexion, *Nouvelles technologies : chances ou dangers pour les enfants*, Internet n'est pas dangereux en soi pour les enfants, il ne s'agit que d'un outil supplémentaire de communication avec des règles qui lui sont propres. Tous les problèmes qu'on y rencontre existent de fait dans la société. Internet les facilite en quelque sorte car il simplifie le contact entre inconnus.

Ainsi, la solution aux dangers qu'il représente n'est ni dans la maîtrise de l'outil, ni dans la limitation de ses capacités, mais dans le maintien d'une société où les valeurs fondamentales sont partagées, notamment le respect d'autrui.

Dans ce contexte, l'enseignement aux enfants des règles de communication spécifiques à Internet doit être commencé le plus tôt possible.



Toutes les questions posées aux experts et leurs réponses sont visibles sur le site dans le langage original - sans aucune correction grammaticale ou d'orthographe. Les jeunes en les lisant peuvent ainsi s'y identifier. Elles sont d'ailleurs très consultées et s'avèrent être un important instrument de prévention.

Question 1



CIAO a répondu à cette question en conseillant d'une part de dénoncer sur le site un contenu inadéquat - plusieurs fournisseurs d'internet disposent en ligne d'un bouton qui permet de notifier des messages inappropriés qui sont par la suite retirés. D'autre part, la jeune peut demander de l'aide à un adulte. Les parents de son ex par exemple pourraient aider leur fils à mesurer les conséquences de son comportement. Elle peut enfin menacer de dénoncer l'auteur du message et, dans les cas extrêmes, porter plainte pour diffamation, délit puni par la loi.

Question 2

 www.ciao.ch

Fille (14 ans, Berne)

Sur skyrock au chat j'ai rencontré un mec et on s'est raconté comment on allait faire l'amour dans les champs même si on ne se connaissait pas. Ça m'a excité et j'ai vraiment envie de lui même si je ne le connaît pas, qu'il habite en France et que ça peut être une mauvaise rencontre. Que faire ?

Les jeunes reconnaissent bien souvent les prédateurs sexuels sur le net, mais parfois la tentation de céder à cet appel est forte. CIAO leur rappelle que la décision leur appartient et qu'ils doivent la prendre en toute conscience, en considérant l'envie qui les pousse et les risques qu'ils encourent. Il leur rappelle qu'il y a une différence entre une vraie relation et une relation fantasmée, tout comme entre ce que leur interlocuteur écrit de lui-même et ce qu'il est en réalité. Les risques peuvent s'avérer très graves : abus, viol, enlèvement, ... Si vraiment le jeune décide de céder à la tentation, qu'il le fasse de manière sécuritaire, par exemple en étant accompagné.

Question 3

 www.ciao.ch

Fille (16 ans)

J'ai fait qq'chose de mal ce soir et j'ai honte d'en parler mais si je ne parle pas... je sens que je vais craquer et faire une bêtise...

J'ai peur qu'il ait de nouveau tout enregistré et qu'il ne tienne pas parole et que je me retrouve, du jour au lendemain, sur un site pornographique... je ne sais pas quoi faire [...] je ne veux pas que mes parents le sachent [...] punaise, j'aurais dû rester dans mon hôpital psychiatrique et y mourir.

Les études démontrent que les victimes de la toile sont souvent des personnes fragilisées, plus à mêmes d'être prises dans un chantage affectif. C'est à ce niveau que la prévention doit agir, beaucoup plus que sur la technologie en elle-même.

La réponse de CIAO à cette question est en premier lieu de rassurer la jeune-fille, de la féliciter d'avoir fait le premier pas pour demander de l'aide. Il faut aussi la déculpabiliser : le seul coupable est l'individu qui l'a piégée en jouant de sa confiance. CIAO ne juge pas, il soutient. Enfin, il donne des informations et des conseils pour que la victime puisse prendre une décision par elle-même.

Plus tard, cette jeune fille a réécrit à CIAO en disant qu'elle a menacé l'auteur de porter plainte et qu'elle avait l'impression que la situation allait bien se terminer. De plus, elle a pris conscience de son rôle d'exemple à ne pas suivre et a témoigné sur le site par un message pour tous les jeunes.

Les questions 4 et 5 sont données à titre d'exemple pour ce qui est l'engagement des jeunes et la censure.

Question 4



Fille (17 ans, autres cantons)

Bonsoir! Bon alors voilà en fait j'ai une amie qui a de gros soucis, ces temps, ça ne va pas fort pour elle, un peu à tous les niveaux j'ai l'impression. Elle me dit qu'elle se sent chiante, inutile etc. Le problème c'est que même chez elle à la maison elle n'a aucun soutien, malgré le fait qu'elle soit déjà majeure, sa mère continue de la traiter comme une "gamine" et elle me dit souvent qu'elle la déteste. Et je veux bien la croire. Cette situation avec sa mère, ça fait très longtemps que ça dure et je ne trouve pas ça très normal. Enfin je ne sais pas qu'est-ce qu'elle pourrait faire pour aller mieux, parce qu'être démotivée etc j'ai déjà vécu ça, mais en plus pour elle, même le fait de rentrer à la maison est pénible. J'aimerais pouvoir l'aider ou savoir ce qu'elle pourrait faire

Voilà un exemple qui démontre que les adolescents s'engagent pour leur entourage et ne sont pas des épouvantables égoïstes qu'on nous décrit quelques fois.

Question 5



Fille (15 ans, Genève)

Moi et mon meilleur ami nous nous connaissons depuis maintenant 7 ans et depuis cette année on a eu quelques relations plus intimes lui et moi ; a chaque fois que nous sommes seuls chez moi ou chez lui nous nous carressons mais nous nous déshabillons jamais par peur que mes parents ou sa mère arrivent d'un coup. Mais un soir quand on était dehors je lui ai parler et je lui ai proposer qu'on face l'amour pour qu'on ne soit plus vierge les deux, mais il n'a pas accepter parce que il ce trouve trop jeune pour la perdre maintenant (il a 14 ans) et depuis la je trouve qu'il est distant et il me parle plus du tout de sa . Quesque je dois faire avec mon meilleur ami ?

Dans le contexte actuel de censure des sites d'information pour les adolescents, je me permets de vous présenter une question qui vient d'être postée à CIAO. Elle démontre que les questions et les réponses qu'on traite sont bien souvent loin des cas extrêmes qui ont engendré cette vague de censure.

Pour conclure, j'aimerais rappeler que CIAO est un site d'information, une gare de triage qui permet au jeune de trouver des réponses à ses questions et de connaître où il peut chercher de l'aide s'il en a besoin.

La possibilité de réaction de CIAO dans les cas grave est limitée, car l'anonymat des questions empêche de remonter à l'auteur. En cas de propos suicidaire, par exemple, CIAO essaie de rassurer le jeune, de l'amener à réfléchir plus longuement avant de passer à l'acte, et l'incite à en parler à quelqu'un. Les experts qui répondent à ce type de message travaillent au Centre d'études et de prévention du suicide ([CEPS](#)). S'ils le pensent nécessaire, ils demandent au jeune de les contacter par téléphone et leur proposent un suivi approprié.

Dans le même registre, CIAO ne peut pas porter plainte en cas de dénonciation d'actes graves sur le site, tel le viol ou l'inceste, toujours à cause du caractère anonyme des échanges. On pourrait envisager de transmettre l'adresse IP au juge, c'est à ce dernier d'enquêter. Fort heureusement, à ma connaissance, jusqu'à ce jour, cette situation ne s'est pas présentée.

CIAO est un site d'information et de relai. Il n'a ni les capacités ni le mandat pour effectuer des thérapies. La démarche de CIAO est de soutenir la personne, de la déculpabiliser, de lui suggérer des pistes d'action : chercher de l'aide vers des adultes de référence (parents ou autres) ou des centres spécialisé, etc.

SYNTHESE

LE DIALOGUE, LA CUIRASSE DES ENFANTS SUR LE NET

Clara Balestra, Fondation Sarah Oberson

Utiles et dangereuses, les nouvelles technologies font désormais partie intégrante de notre quotidien, d'autant plus de celui de nos enfants (0-18 ans). Comment utiliser leur potentiel en protégeant les enfants des menaces que leur emploi comporte ? Telle est la question que la Fondation Sarah Oberson s'est posée lors de la Journée Sarah Oberson 2010.

Les experts conviés à cette journée s'accordent sur le fait qu'il est inutile et contreproductif de les diaboliser. Les nouvelles technologies, en effet, sont un magnifique véhicule de savoir. La protection des enfants ne doit ainsi pas interdire l'accès à ces technologies. En revanche, elle doit comporter un élément de répression/règlementation du domaine mais accompagné par un élément de prévention/éducation des enfants et des adultes responsables (ex. parents). Ces deux éléments sont complémentaires, indissociables, et doivent être dosés de manière équilibrée.

D'une part, il faut poser des limites claires : des limites en rapport avec l'emploi des nouvelles technologies, selon l'âge de l'enfant, les thèmes, les règles de sécurité et le temps d'utilisation ; des limites de conduite, qui s'inspirent des normes de vie en société ; des limites pénales, qui permettent de contenir les crimes en combattant l'impunité. Ces limites doivent être claires et connues par les enfants mais aussi par les adultes qui les encadrent au jour le jour. Ces adultes qui se sentent souvent dépassés face aux connaissances techniques de leurs enfants, mais qui sont riches en connaissances de la vie. Qu'est-ce que la toile sinon une prolongation de la vie par le biais d'un autre support ? Les règles de vie commune sont les mêmes et c'est justement là que les adultes ont un rôle à jouer. Les enfants cherchent ces limites, mais bien souvent ils ne les trouvent que dans les médias eux-mêmes.

Au niveau pénal, on dispose de normes juridiques qui permettent de limiter les débordements permis par la technologie. Notamment la loi sur la protection de l'identité, où le droit à l'image est absolu. Le message, si connu, est percutant pour les adolescents : ils doivent, selon cette loi, demander la permission à toutes les personnes filmées ou photographiées avant de les poster sur le net. Une pratique qui est loin d'être automatique pour les enfants et qui les fait réfléchir (Fernandez).

Toutefois, les innovations technologiques ouvrent souvent des brèches légales qui autorisent à définir Internet comme une zone de non droit (Varone). Si l'on compare le temps qu'il faut pour édicter une loi en Suisse (une dizaine d'années) avec la vitesse à laquelle les innovations technologiques arrivent sur le marché, on constate qu'il est difficile de réagir de manière opportune aux implications négatives des nouveaux produits.

De là la nécessité de donner des outils aux enfants eux-mêmes qui leur permettent d'aborder le monde technologique de manière sécuritaire et avec un esprit critique. Un emploi avisé de ces médias passe par une éducation grand public de la lecture de l'image, domaine dont les compétences restent pour l'instant dans les mains des publicitaires (Haver) ; il passe par une sensibilisation aux règles de sécurité qui peuvent diminuer les risques encourus ; il passe par une éducation civique qui rend conscient les utilisateurs de l'impact de leurs actes virtuels sur

la vie réelle ; il passe par la remise en confiance des parents, ou des responsables des enfants, dans leur rôle éducatif, où un dialogue constructif reste un moyen indispensable (Bellucci).

Dialogue qui permet la réflexion, la prise de recul par rapport aux informations que les enfants absorbent volontairement ou pas à travers les médias. Ces informations sont extrêmement rapides. Dans ce cirque effréné, il est parfois difficile de déterminer « qui je suis » et « qu'est-ce que je cherche ». Ce questionnement n'a pas suivi l'évolution des technologies et c'est là que les efforts doivent se concentrer désormais (Léchet).

Ainsi, il est important de militer sur deux plans : militer pour des règles claires réaffirmant quelles sont les normes de vie en société et militer pour le droit à la parole de chaque enfant.

Les médias qui jouissent d'un financement public, doivent se questionner sur la nécessité d'intensifier leur travail de sensibilisation, en accueillant des classes d'école par exemple. Dans les familles, on peut négocier une charte selon l'âge des enfants et ensuite la modifier. Dans le cadre de la scolarité, il serait possible d'avoir régulièrement un questionnement sur ce qui m'arrive avec les sons et les images avec lesquelles je suis confronté à travers ces médias (Léchet).

Sans oublier le secteur privé qui a aussi un rôle important à jouer. L'Etat doit l'impliquer dans le débat en cours et, à travers des normes légales, le confronter aux conséquences néfastes de ses produits sur les enfants (Zermatten).

Mais on pourrait aller plus loin. Grâce à la participation des enfants et à leurs compétences technologiques, on pourrait augmenter les apports positifs des nouvelles technologies. A titre d'exemple, les jeunes ont des difficultés à faire le lien entre les connaissances acquises sur internet dans leur vie privée et ce qu'on leur enseigne à l'école (Léchet). Si ce lien était établi, les connaissances des élèves pourraient enrichir la manière d'enseigner.